Réalisé en partenariat avec :

↘ MECENAT ET ASSOCIATIONS

Sélection de fondations susceptibles de soutenir les projets artistiques et culturels

Octobre 2016

SOMMAIRE

- Introduction.....4
- Liste des fondations selectionnées 6
- Fiches par fondation.....8
- Ressources 74

Introduction

Le contexte économique et politique actuel amène **les associations** à s'interroger sur leurs partenariats financiers et à diversifier leurs ressources. Pour compenser la baisse des subventions publiques et consolider leurs budgets, elles **sont nombreuses à envisager de se tourner vers le mécénat ou elles sont incitées à cette démarche**.

Or, cette recherche n'est pas évidente : il existe des centaines de fondations en France et chacune suit ses propres orientations, a mis en place son propre mode de fonctionnement.

Ce guide a pour but d'aider les associations portant des projets artistiques et culturels à s'approprier ces particularités, de les aiguiller pour **identifier les fondations** susceptibles de les soutenir et au final, **décider de s'engager, ou non, dans une démarche de demande de subvention**.

La sélection de fondations ici proposée contient toutes les informations utiles pour réfléchir au(x) projet(s) pouvant être présentés. Chaque fondation est présentée à l'aide d'une fiche descriptive complète : objet, domaines d'intervention, critères de sélection, type d'aides apportées, conditions requises pour adresser un projet, exemples d'initiatives soutenues, informations pratiques (site Internet, coordonnées).

Les **fiches** explicitent les **modalités de sélection des projets** et **les critères auxquels ils doivent répondre pour avoir une chance d'être financé**. Si la plupart des fondations soutenant des projets artistiques et culturels ont des **objectifs concomitants** de développement d'action en direction des publics, de cohésion ou de transformation sociale, il importe d'affiner les positionnements et les argumentaires.
Le lecteur trouvera aussi des indications sur les montants moyens des subventions ou le nombre de projets culturels aidés annuellement par les fondations.

En fin de document figure une liste de **ressources** : **principaux sites** internet de référence, interlocuteurs-clés…
Par ailleurs, **d'autres ressources sur le** mécénat sont disponibles sur l'espace dédié du **site *Culture & économie solidaire* animé par Opale : www.opale.asso.fr**.

Mode de sélection des fondations présentées

Dans un premier temps, **plus de 600 fondations** dont l'objet statutaire concerne la culture **ont été présélectionnées.** Ce travail de repérage a été réalisé en croisant plusieurs bases de données mises à disposition des internautes par : l'Admical (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial), le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), le Journal Officiel (créations et dissolutions), le portail www.mecenoeva.org, la Fondation de France et l'Institut de France.

Parmi ces très **nombreuses fondations** existantes agissant dans le secteur culturel, **au final seule une trentaine sont susceptibles d'être sollicitées** pour financer des associations, portant des projets artistiques et culturels.
Les fondations apportant des aides directes et individuelles aux artistes (bourses, résidences) ou finançant le secteur du patrimoine bâti monumental et muséographique, l'organisation d'expositions artistiques d'envergure n'ont pas été retenues dans ce guide car ces domaines ne concernent pas (ou rarement) les associations auxquelles nous nous adressons.

Il est à noter également que **d'autres opportunités existent au niveau régional ou départemental**, des fondations locales sont également en mesure financer un projet culturel ou artistique. Pour effectuer une recherche dans ce sens, se référer aux sites ressources en fin de document.

Liste des fondations sélectionnées

> Principaux domaines d'intervention de la fondation
> Bénéficiaires du projet

Le choix des mots clés a pour but de faciliter la recherche et le repérage des fondations. "Personnes fragilisées" est un terme assez subjectif, mais c'est actuellement un critère utilisé et partagé par de nombreuses fondations.

Fondation Abbé Pierre 8
> Solidarité - Habitat > Personnes fragilisées - Habitants / quartiers

Fondation Auchan pour la jeunesse 10
> Éducation –Santé > Jeunes

Fondation Audiens Générations 12
> Arts et culture – Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées

Fondation Berger-Levrault 14
> Service public – Arts et Culture - Education > Tous publics

Fondation Bouygues Telecom 16
> Arts et culture – Solidarité - Environnement > Tous publics

Fondation Casino 18
> Arts et culture > Enfants

Fondation du Crédit Agricole - Pays de France 20
> Arts et culture > Tous publics

Fondation Crédit Coopératif 22
> Arts et culture – Solidarité – Handicap – ESS > Tous publics

Fondation du Crédit Mutuel 24
> Arts et culture - Insertion > Tous publics – Enfants - Jeunes

Fondation Daniel et Nina Carasso 26
> Arts et culture – Environnement - Alimentation durable > Tous publics

Fondation de France 29
> Éducation – Solidarité – Handicap > Tous publics - Personnes fragilisées

Fondation EDF 38
> Solidarité > Jeunes - Personnes fragilisées

Fondation France Télévisions 40
> Arts et culture > Jeunes - Personnes fragilisées

Fondation du Groupe Up 42
> Insertion > Tous publics - Personnes fragilisées

Fondation La Poste 44
> Arts et culture > Tous publics

Fondation M6 46
> Arts et culture - Insertion > Personnes fragilisées

Fondation MACIF 48
> Santé - Insertion - Innovation sociale > Personnes fragilisées

Fondation MMA (Mutuelles du Mans assurances) 50
> Arts et culture – Éducation – Handicap > Personnes fragilisées

Fondation Nature et Découvertes 52
> Environnement > Tous publics

Fondation Norauto 54
> Environnement - Mobilité et Sécurité routière > Tous publics

Fondation Orange 56
> Arts et culture – Éducation – Santé > Tous publics - Jeunes

Fondation des petits frères des Pauvres 58
> Solidarité – Habitat – Santé > Personnes âgées

Fondation pour la petite enfance 60
> Arts et culture – Éducation > Enfants

Fondation groupe RATP 62
> Arts et culture – Éducation – Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées - Habitants / quartiers

Fondation RTE 64
> Arts et culture – Environnement - Territoire rural > Tous publics

Fondation SFR 66
> Arts et culture – Numérique – Handicap > Tous publics - Personnes fragilisées

Fondation SNCF 68
> Arts et culture – Éducation- Solidarité > Tous publics

Fondation Société Générale pour la Solidarité 70
> Éducation – Insertion > Personnes fragilisées

Fondation Transdev 72
> Insertion - mobilité > Tous publics

Fondation Abbé Pierre

http://www.fondation-abbe-pierre.fr

Création	1987
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique
Objet	La Fondation Abbé Pierre agit, en France et dans le pays émergents, pour que les personnes démunies puissent accéder à un logement décent et à une vie digne. Elle finance des projets liés au logement, à l'accueil et l'aide aux sans-abri, de sensibilisation de l'opinion et d'interpellation des pouvoirs publics. La Fondation Abbé Pierre « est depuis longtemps portée par la conviction que la culture est le fait de tous, que l'expression artistique concerne chacun. »
Types de projets soutenus	- Construction de logements accessibles, réhabilitation de logements pour les mettre aux normes et les rendre décents, - Information, soutien administratif et juridique, - Accueil de jour, écoute et orientation, au sein des « Boutiques de solidarité », - Pensions de famille pour les personnes très fragilisées, - Etudes, sensibilisation du public sur le mal-logement en France, - **Soutien aux actions de déstigmatisation et de renforcement du lien social** : théâtre, expositions, micro-activités, actions solidaires... pour réduire les conséquences sociales du mal-logement.
Budget annuel	Non communiqué.
Nombre de projets aidés	La part des projets culturels soutenus est très réduite.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées au projet **Subventions sur appel à projets** : **Mécénat de compétences** :
Principaux critères de sélection des projets	Les **projets artistiques ou culturels** peuvent être présentés à la condition de : - Soutenir les actions des habitants dans les quartiers dégradés, - Être conçus avec la participation de personnes en grande précarité, - Participer à la sensibilisation du grand public.
Porteurs de projet éligibles	Association ou organisme d'intérêt général.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

La compagnie « Mises en scène » (Vaucluse) :
L'association Mises en Scène affirme une volonté de lier étroitement démarche artistique et champ social. Au-delà de ses créations artistiques, la Compagnie crée des passerelles entre créations, actions culturelles, formations et rencontres. En 2013, la pièce La Parabole des Papillons a été présentée dans le cadre du Festival « In » d'Avignon. Ce spectacle est né d'ateliers de paroles organisés pendant plusieurs mois au cœur de quartiers en difficulté d'Avignon. « Ces échanges qui heurtent les clichés culturels ont inspiré ses deux auteurs. Ces ateliers, où s'est dit ce qui se tait habituellement en public, ont fait émerger l'expression d'habitants trop souvent privés de lieux où s'ouvrir sur la ville, relégués dans des quartiers enclavés (principalement les quartiers Montclar et Champ Fleuri).
La Fondation Abbé Pierre est engagée depuis 2 ans auprès de la compagnie avignonnaise « Mises en scène », qu'elle soutient financièrement et dont elle accompagne la démarche artistique et sociale. Une initiative qui met en œuvre un théâtre ni « pour » ni « sur », mais « avec » les habitants des quartiers populaires d'Avignon. Une expérience collective de création qui associe hommes, femmes et enfants à des créations visant ainsi la prise de parole et l'épanouissement des personnes. La Fondation soutient ce projet car la culture est le fait de tous, l'expression artistique concerne chacun. Sa démarche vise également à ouvrir le Festival à tous les Avignonnais afin qu'ils ne restent pas en marge de l'évènement. »
www.misesenscene.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Il faut prendre contact avec la Délégation générale située à Paris ou avec l'une des 9 Agences régionales de la fondation.

- **Processus de sélection**

Non communiqué.

- **Contacts**

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
3 - 5 rue de Romainville
75019 Paris
01 55 56 37 00
contact@fondation-abbe-pierre.fr

Fondation Auchan pour la jeunesse

http://www.fondation-auchan.com

Création	1996		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	Soutien aux projets de long terme, en faveur des jeunes de 5 à 25 ans, dans les domaines de **l'éducation** et de la **santé**.		
Types de projets soutenus	**Projets éducatifs** : - Lire, écrire, compter, se cultiver, - S'intégrer par la formation et l'emploi, - Préserver la santé, - Bien se nourrir, - Respecter l'environnement.	**Projets liés à la santé :** - Prévention, accompagnement, - Éducation, - Animation, - **Ouverture culturelle et artistique**.	
Budget annuel	500 000 euros pour les actions en France (budget global de 1 500 000 € pour la France et l'international).		
Nombre de projets aidés	Une quarantaine par an en France et à l'étranger, dans les 11 pays où l'enseigne est implantée.		
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	- Dépenses de fonctionnement. - Investissement en matériel, formation ou rémunération d'experts. - 12 000 euros maximum par projet.	« Le Prix Spécial Associations Etudiantes » est destiné aux associations étudiantes issues de grandes écoles ou d'universités partenaires de l'entreprise.	Tout projet soutenu est parrainé par un salarié. Il suit la réalisation du projet sur la durée. La Fondation donne le contact du parrain.
	⚠ *La Fondation ne finance pas les demandes de sponsoring.*		
Principaux critères de sélection des projets	Avoir une vocation d'**insertion sociale** et **professionnelle** et : - Se dérouler dans le quartier ou la ville d'implantation d'un hypermarché Auchan, - S'adresser aux jeunes, - S'inscrire dans la durée, - Entrer dans un domaine d'intervention de la Fondation Auchan, - Etre un projet nouveau, original et/ou expérimental, - Favoriser l'insertion des jeunes dans la société, - Permettre aux salariés de l'entreprise de s'impliquer concrètement et durablement. ⚠ *Les projets développés sur les territoires où il n'y a pas de magasin Auchan, et la création d'activité à but lucratif ou commercial, ne sont pas soutenus.*		
Porteurs de projet éligibles	Organismes à but non lucratif ; structures ayant une mission d'intérêt général. ⚠ *La Fondation ne finance pas les structures à caractère politique ou confessionnel, les têtes de réseau associatif, les collectivités locales, les établissements publics.*		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Clowns de l'Espoir (Nord) : l'association Les Clowns de l'Espoir intervient dans les services de soins pédiatriques de la région Nord-Pas de Calais. Son rôle est de recréer, avec les familles confrontées à la maladie, un environnement normal pour l'enfant, pendant son séjour à l'hôpital.
Pour y parvenir, les clowns hospitaliers et les marchands de sable viennent à la rencontre de l'enfant, dans sa chambre et crée un trio dynamique enfant/parents/clown. La démarche est complètement intégrative avec l'équipe soignante puisque les visites sont planifiées dans la prise en charge thérapeutique de l'enfant.
Le soutien de la fondation a permis de cofinancer l'achat d'un véhicule neuf pour permettre à l'association de poursuivre son action et d'élargir son activité en Picardie.
http://lesclownsdelespoir.fr

Appelle-Moi Poésie (Paris) : L'association Appelle-Moi Poésie a la volonté de rendre la poésie accessible à un large public, notamment le jeune public. Ses actions se déclinent en 3 axes :
- Une websérie : Appelle-Moi Poésie produit, réalise et diffuse ses courtes vidéos de poètes reconnus qui déclament leurs propres textes et sont mis en scènes dans des situations ordinaires.
- La Poésie box : un espace de jeux poétique et ambulant pouvant s'adapter à tout type d'environnement.
- Le rendez-vous Poésie : un rendez-vous annuel sous forme de mini-festival qui permet la rencontre entre les poètes et le public

Le soutien de la Fondation a permis de financer la fabrication de la poésie-box et l'accueil de l'équipe d'animation au sein du magasin Auchan La Défense, partenaire du projet. A titre expérimental, un atelier est ainsi organisé tous les mois pour les enfants de 6 à 12 ans, sur inscription dans l'espace Loisirs et culture de l'hypermarché. Le succès de l'expérimentation engendrerait une pérennisation et un essaimage du projet sur d'autres communes de la Région Parisienne.
www.appellemoipoesie.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Il est recommandé de **contacter la Fondation Auchan avant de constituer le dossier** de candidature afin de s'assurer de l'éligibilité du projet. Consulter la rubrique « Soumettre un projet » et « quelques conseils pour une inscription réussie » sur le site de la fondation.
Télécharger le dossier type sur www.fondation-auchan.com.
Principaux documents à fournir : statuts, photocopie de la déclaration au J.O., liste des membres du conseil d'administration, dernier rapport d'activités et bilan financier, photos illustrant des actions de l'association.
Retourner le dossier à fondationauchan@auchan.fr ou le déposer à l'accueil du site Auchan le plus proche.

- **Processus de sélection**

Une fois la demande de soutien déposée, le porteur de projet est mis en contact avec le directeur du magasin le plus proche. Tous deux présentent conjointement le projet à l'équipe de la Fondation Auchan. Celle-ci présélectionne des projets et les présente à un comité d'engagement qui statue sur l'attribution de la subvention après avoir auditionné les porteurs de projets.

- **Contacts**

Fondation Auchan pour la jeunesse
200, rue de la Recherche
59650 Villeneuve d'Ascq
03.20.67.55.05
fondationauchan@auchan.fr

FONDATION AUDIENS GÉNÉRATIONS
Institut de France

Fondation Audiens Générations

www.audiens.org/groupe/fondation/

Création	2007
Statut	Fondation sous égide de l'Institut de France
Objet	La Fondation Audiens Générations a pour vocation de récompenser chaque année des œuvres, projets ou initiatives faisant preuve de solidarité active entre les générations dans les secteurs de la culture, de la communication et des médias.
Types de projets soutenus	Chaque candidature doit intégrer un objectif intergénérationnel dans l'univers de la culture, de la communication et des médias, en cohérence avec l'objet même de la Fondation : - audiovisuel : cinéma, production radiophonique ou télévisuelle, documentaire, musique de film, … - presse : journalisme, photojournalisme, éditions de presse, éditions numériques, … - spectacle vivant : danse, théâtre, musique, cirque, pluridisciplinaire, … - communication : publicité, événementiel, arts graphiques, internet, … Chaque projet peut s'exprimer par une action de solidarité, la transmission d'un savoir, la diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques auprès notamment de publics fragilisés, la préservation d'un patrimoine culturel… Il peut, par ailleurs, comporter des aspects sociaux ou relatifs à la prévention, la santé ou le développement durable.
Budget annuel	60 000 €
Nombre de projets aidés	Chaque année, la Fondation récompense 3 projets qui entrent en adéquation avec ses missions à travers la remise d'un Prix d'Excellence, d'un Prix Spécial et d'un Prix d'Encouragement.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Remise de Prix en juin **Subventions sur appel à projets** : Appel à candidature en Décembre **Mécénat de compétences** : ⚠ *La Fondation ne finance pas la production audiovisuelle en tant que telle, les projets uniquement à l'international.*
Principaux critères de sélection des projets	Le projet doit intégrer un objectif intergénérationnel, être réalisé dans l'univers de la culture, de la communication et des médias et remplir les conditions suivantes : - Action de solidarité, transmission d'un savoir, diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques auprès notamment de publics fragilisés, préservation d'un patrimoine culturel… - Comporter des aspects sociaux ou relatifs à la prévention, la santé ou le développement durable. De plus, selon le Prix visé, le projet répondra aux critères ci-dessous : - Critères spécifiques au Prix d'Excellence : action ou initiative ayant déjà fait ses preuves, traduisant l'aboutissement d'une technique ou d'une pratique (qualité, innovation…) ainsi que le talent de l'auteur et des participants (artistique, pédagogique). - Critères spécifiques au Prix d'Encouragement : lancement ou pérennisation d'initiatives innovantes comme la transmission d'un savoir-faire, l'organisation de rencontres, de journées d'études ou d'expositions sur les évolutions des secteurs artistiques, le partage culturel avec des publics fragilisés. - Critères spécifiques au Prix Spécial : action nécessitant un soutien spécifique et respectant la vocation intergénérationnelle de la Fondation.
Porteurs de projet éligibles	Tous

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

« Tous artistes : au Mamamouchi, je dis oui ! » (Dordogne) :
Le Prix d'Excellence a été remis au Festival du Périgord Noir pour ce projet pluridisciplinaire. Des actions pédagogiques sont réalisées dans les milieux ruraux et périurbains de la région, pour favoriser l'écoute musicale et susciter les vocations artistiques des jeunes, des seniors ou des publics empêchés. Autour du spectacle «Mamamouchi» de Lully et Molière, des ateliers d'initiation (musique, chant, gestuelle baroque, métiers de costumier et de maquilleur, écriture de conte ou de fable) sont organisés en présence d'artistes et professionnels. »
www.festivalmusiqueperigordnoir.com

« Je filme mon quartier » (Essonne) :
« L'association 1000 Visages Production a reçu le Prix Spécial du Jury pour son projet d'organisation d'ateliers de formation aux métiers du cinéma dédié aux habitants des zones urbaines sensibles d'Ile-de-France. Encadrés par des professionnels, ceux-ci participent, durant 3 ans, à des ateliers d'écriture et de réalisation ainsi que des projections-débats mensuelles valorisant les œuvres créées. Une plate-forme d'échanges sur Internet relaie ces actions pédagogiques en vue de mutualiser les savoir-faire et de promouvoir la culture cinématographique. »
www.1000visages.fr

L'association Polysson (Corrèze) :
« Le Prix d'Encouragement a été décerné à cette association qui fait entrer la musique dans des services de gérontologie du sud-ouest de la France. Des musiciens, toujours en duo, jouent ainsi au chevet des personnes âgées. A travers la formation des personnels hospitaliers aux vertus curatives de la musique, la participation active des familles, cet art devient un lieu de rencontres et de solidarité, un lieu de réconfort et de lien social. »
www.polysson.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les porteurs de projet sont invités à télécharger l'appel à candidatures de l'année en cours. En fonction du prix visé et des critères d'éligibilité qui y sont associés, le dossier de candidature devra comporter les éléments justificatifs demandés : formulaire de demande de soutien dûment rempli, lettre de présentation du projet et de motivation, comptes et budget prévisionnel de la structure.
Le dossier devra être envoyé par courriel à la Fondation Audiens Générations en tenant compte de la date butoir. Le dossier pourra être complété de tout support (CD, DVD, programme, dossier de presse…) jugé utile pour l'appréciation du Jury. Ces derniers seront à transmettre par courrier postal.
⚠ *Les dossiers incomplets ne seront ni examinés, ni restitués.*

- **Processus de sélection**

La recevabilité de la candidature sera évaluée à partir des informations portées sur le dossier de candidature et notamment sur le formulaire de demande de soutien.
Le Jury de sélection est composé de membres de l'Institut de France et de personnalités reconnues dans les secteurs de la culture, de la communication et des médias, mais aussi du mécénat et de la solidarité. Il désigne les lauréats et les Prix sont remis au cours d'une cérémonie officielle.

- **Contacts**

Fondation Audiens générations
Audiens
74 rue Jean Bleuzen
92177 Vanves Cedex
0 173 173 123
fondation@audiens.org

Fondation Berger-Levrault

www.berger-levrault.com/groupe/fondation-berger-levrault/

Création	2009
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation a pour mission de favoriser l'accession à la connaissance et aux métiers de la fonction publique. Elle soutient des projets éducatifs ou culturels en lien avec le service public. Elle appuie également des projets de recherche et de préservation du patrimoine public.
Types de projets soutenus	- Contribution à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans des crèches et des écoles publiques, par des projets éducatifs ou culturels, - Projets culturels participant à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en établissements spécialisés, - Création d'outils facilitant l'accès à la culture ou à l'éducation, - Travaux de recherche et de préservation portant sur l'histoire et le patrimoine matériel et immatériel des services publics.
Budget annuel	Très variable
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation soutient une trentaine de projets.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Dépenses liées au projet / Non / Non La fondation attribue des Prix et des Bourses dans le cadre de son axe recherche et préservation du patrimoine public.
Principaux critères de sélection des projets	La fondation a déterminé deux critères de sélection : - Les projets doivent être **éducatifs ET culturels**. - Avoir pour but de préserver le **patrimoine public** (matériel ou immatériel)
Porteurs de projet éligibles	Associations et organismes d'intérêt général.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Association Les Petits chemins – Projet : L'Odyssée enchantée de Cadmus
L'association a pour mission le développement d'actions culturelles et artistiques, pédagogiques pour démocratiser l'art vivant sur le territoire de l'Auxois.

Association Philambule – Projet : Atelier de philosophie avec et pour les enfants
L'association propose des ateliers philosophiques à des enfants lillois à partir de 5 ans. Cet espace démocratique signifie que les enfants sont égaux face aux interrogations *(C'est quoi la peur ? C'est quoi être libre ? C'est quoi être chef ?)* et à la prise de parole.

Association Accueil et Culture de Sarcelles – Projet : Les Saisons de Sarcelles
L'association développe des formations pour adultes migrants à partir de 16 ans et dont la langue maternelle n'est pas le français. Les ateliers varient entre 6h et 9h hebdomadaires sur une année. Y sont enseignées la lecture et l'écriture pour lutter contre l'illettrisme.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les porteurs de projet peuvent adresser leur dossier par courriel à la fondation.

- **Processus de sélection**

Les demandes sont soumises à une première sélection par les délégués généraux de la fondation. Ils s'assurent du sérieux du projet et de son adéquation avec l'objet de la fondation. Les projets retenus sont soumis au comité exécutif de la Fondation. Celui-ci se réunit au minimum deux fois par an.

- **Contacts**

Fondation Berger-Levrault
892, Rue Yves Kermen
92100 Boulogne

fondation@berger-levrault.fr

⚠ *Les demandes doivent être transmises par internet.*

Fondation Bouygues Telecom

http://www.corporate.bouyguestelecom.fr/nos-engagements/les-missions-de-la-fondation/

Création	2006		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Bouygues Telecom intervient dans trois domaines : la solidarité, la **langue française** et l'environnement.		
Types de projets soutenus	**Axe solidarité** : - Création ou maintien d'un lien social pour des personnes en difficulté médicale ou sociale afin de lutter contre leur exclusion, leur isolement ou leur solitude, et améliorer leur qualité de vie.	**Axe langue française :** - Appui à la création littéraire, accompagnement d'écrivains en herbe, promotion de la vie littéraire et la langue française sous toutes ses formes, encourager de nouvelles expériences de lecture et d'écriture, favoriser la rencontre des publics autour du livre et de l'écriture.	**Axe environnement :** - Projets innovants en matière de sensibilisation et de mobilisation qui visent à changer les comportements et donner au plus grand nombre les moyens d'agir pour réduire les déchets, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique.
Budget annuel	600 000 € Au-delà de ses projets majeurs, la fondation consacre 250 000 € pour des projets parrainés par des collaborateurs et des clients de l'entreprise. Le montant moyen des aides accordées s'élève à 5 000 €.		
Nombre de projets aidés	30 projets d'associations parrainés par des clients Bouygues Telecom, et une dizaine par des collaborateurs, sont financés chaque année (dont environ 15% de projets sur l'axe langue française).		
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
		Un appel à projet annuel est diffusé auprès des clients Bouygues Telecom	
	⚠ *La Fondation ne finance pas les projets individuels, les associations à caractère religieux, confessionnel ou politique, les investissements immobiliers ou les travaux de gros œuvre, les besoins en trésorerie, les projets de mécénat culturel hors langue française, les projets à caractère purement événementiel ou de collecte de fonds, y compris lorsqu'ils sont organisés au profit d'une association, les achats de téléphones portables ou de forfaits de communication, les opérations de sponsoring, les projets lauréats de la précédente édition de l'appel à projets.*		
Principaux critères de sélection des projets	- L'association doit être parrainée par un de ses membres qui est client Bouygues Telecom, - Initiatives visant à informer, sensibiliser et créer du lien entre les individus, notamment via l'utilisation des outils numériques, dans l'un des trois domaines de la fondation, - Qualité du projet, clarté des objectifs, - Exemplarité et reproductibilité du projet, - Utilité du projet pour la société civile / impact social, - Caractère innovant, - Motivation du parrain à soutenir son association, - Projet se déroulant en France métropolitaine.		
Porteurs de projet éligibles	Association loi 1901, organisme d'intérêt général, ayant au moins 1 an d'existence.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'axe langue française**

Lisons ensemble pour que je lise tout seul (Pyrénées-Atlantiques) :
Ce projet est porté par l'association Libreplume, dont le but est de faire la promotion du livre de jeunesse afin de prévenir l'illettrisme. Elle organise des ateliers à différentes familles dont certaines sont éloignées du livre ou ne fréquentent pas les lieux culturels. L'association propose des animations autour de la lecture, en y associant enfants et parents : « Ateliers bébés lecteurs », « Des veillées pyjamas », « Ateliers créatifs parents-enfants », « Présentation d'albums jeunesse » et « Découverte d'une exposition et rencontre avec un auteur ». Libreplume accueillera 2 expositions d'illustrateurs, auteurs jeunesse. Les enfants pourront visiter ces expositions avec l'école ou leur famille. Des rencontres avec l'auteur seront organisées pour aiguiser l'appétit des jeunes lecteurs.
www.libreplume.fr

Cristal Lyrics, une revue affiche poétique qui fait voyager la poésie dans la ville (Isère) :
« Créée par l'association Cristal Lyrics, la revue affiche poétique Cristal Lyrics a pour but de diffuser de la poésie auprès d'un large public. Tirée à 3000 exemplaires, cette revue gratuite trimestrielle est distribuée dans les lieux culturels, les écoles, bibliothèques, bars artistiques, commerces de quartier, centres sociaux… A chaque numéro un thème est décliné en textes et en images. Les textes sont proposés par des amateurs, poètes, slameurs, rappeurs, écrivains. L'illustration de chaque revue est créée par un artiste associé. Lorsqu'une revue paraît, l'association organise un événement où les auteurs des textes et l'artiste associé sont mis à l'honneur. »
www.melope.net/#!cristal-lyrics

- **Dans le cadre de l'axe langue environnement**

Spectacle Ptite Planète (Calvados) :
« CREA est une compagnie professionnelle de spectacle basée en Normandie. Elle possède notamment une salle de spectacle itinérante installée dans un ancien bus de ville : le CREA' Bus. Grâce à cet outil, les artistes de la compagnie vont au-devant des publics marquant ainsi des arrêts en tout lieu et rendant la culture accessible au plus grand nombre. L'équipe de CREA a donc imaginé un projet de sensibilisation au développement durable grâce à cette scène ambulante. Le spectacle « P'tite Planète » est né d'une envie commune d'utiliser les arts vivants, et le CREA'Bus, comme vecteur d'un message important tant pour les petits que pour les grands : réduire les déchets et le gaspillage alimentaire. C'est en famille et par le rire que les spectateurs sortent investis d'une mission. »
www.crea-spectacles.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Au préalable, il est conseillé de lire le règlement de l'appel à projets, qui est téléchargeable sur le site internet.
Le dépôt du dossier de parrainage s'effectue uniquement pendant les dates de l'appel à projets et sur le site internet. Pour transmettre sa candidature, il faut créer un compte et compléter le formulaire en ligne. Les informations et documents suivants sont requis : présentation de l'association et du projet, budget du projet, lettre de l'association concernée, comptes et statuts de l'association, etc.

- **Processus de sélection**

Les dossiers complets et répondant aux critères d'éligibilité seront étudiés par un comité de sélection composé de professionnels.

- **Contacts**

Fondation Bouygues Telecom
13/15 avenue du Maréchal Juin
92360 Meudon-la-Forêt

⚠ *Les dossiers et ses annexes sont à retourner via le site internet.*

GROUPE CASINO
Fondation
Engagés pour l'enfance

Fondation Casino

http://www.fondation-casino.org

Création	2009
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation Casino s'est engagée à prévenir l'exclusion, et agit en priorité en faveur des enfants confrontés à des situations de vie difficile, en soutenant des projets d'éducation par le théâtre. La Fondation souhaite ainsi aider les enfants, dès le plus jeune âge, à accéder aux bienfaits de la culture, à se développer en confiance et à croire en leurs talents, clés pour une intégration sociale et scolaire réussie. La Fondation Casino apporte également son soutien aux initiatives des enseignes du groupe Casino au profit des associations engagées dans la lutte contre l'exclusion : dons de vêtements, de produits d'hygiène, de produits alimentaires, soutien à la création d'épiceries sociales.
Types de projets soutenus	- Projets théâtre à visée éducative, - Artistes à l'École : programme, mené en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Odéon-théâtre de l'Europe. Il permet à des élèves de bénéficier pendant deux années consécutives d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.
Budget annuel	500 000 €
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation soutient environ 30 projets.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées au projet **Subventions sur appel à projets** : « Artistes à l'école » « Parrain engagé pour l'enfance » **Mécénat de compétences** : Les collaborateurs du groupe peuvent parrainer un projet théâtre La Fondation Casino met à disposition des porteurs de projet son **outil numérique « Osez le Théâtre dans l'Education »** (sur le site internet). Il est destiné aux enseignants, médiateurs culturels ou animateurs, qui souhaitent monter un projet théâtre à visée éducative. ⚠ *La Fondation finance uniquement des projets dans lesquels les jeunes bénéficiaires ont accès à la pratique théâtrale*
Principaux critères de sélection des projets	- Initiatives se déroulant en France, qui bénéficient à des enfants et en particulier ceux qui sont confrontés à l'exclusion culturelle, - Les projets peuvent être présentés dans le cadre de l'appel à projets « Artistes à l'école » ou « Parrains engagés pour l'enfance ». *Critères spécifiques à l'appel à projets « Artistes à l'école »* : - Projet conçu par un binôme artiste-enseignant, - Se dérouler pendant le temps scolaire, - Actions qui stimulent la confiance en soi et l'esprit de groupe, l'envie d'apprendre et de réussir son parcours scolaire. *Critères spécifiques à l'appel à projets « Parrains engagés pour l'enfance »* : - Être présenté par un parrain, collaborateur du groupe Casino. Le parrain est à l'initiative du projet ou en est un acteur majeur, - Se dérouler hors temps scolaire, - Actions qui contribuent à créer des liens culturels sur un territoire, et qui favorisent la confiance entre l'école et la famille.
Porteurs de projet éligibles	Association loi 1901.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'appel à projets « Artistes à l'école »**

L'atelier théâtre « Les Tréteaux » (Paris) :
« Situé dans le 18ème arrondissement de Paris, le groupe scolaire « La Madone » accueille une population hétérogène d'élèves, issus de classes sociales moyennes et peu favorisées. Depuis 2001, à l'initiative de deux enseignants de l'établissement, il développe l'atelier théâtre « Les Tréteaux », qui bénéficie du soutien du Rectorat de Paris et de l'expertise artistique de l'Odéon-Théâtre de l'Europe. L'atelier de théâtre « Les Tréteaux » fait désormais partie intégrante du projet de l'établissement et contribue à son rayonnement dans le quartier. La qualité de ses résultats a permis la création, en 2013, d'une classe de troisième avec enseignement théâtre, et à de nombreux élèves de choisir l'option théâtre au lycée. »
www.lestreteauxblancs.com

- **Dans le cadre de l'appel à projets « Parrains engagés pour l'enfance »**

Association Rayon de soleil de l'enfance du lyonnais (Rhône) :
L'association Rayon de soleil de l'enfance du lyonnais travaille avec l'association « Art-Projets ». Celle-ci favorise la mise en œuvre de projets artistiques et culturels dans les maisons d'enfants à caractère social.
Le parrain du projet, Directeur des Ressources Humaines, a souhaité s'investir pour un groupe d'enfants qui ne partent jamais en vacances. Ils ont bénéficié d'un stage d'initiation au théâtre et ont créé un spectacle.
www.federation-rayons-soleil.org
http://art-projets.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne, au travers d'une série de formulaires pré-formatés. Chaque formulaire inclut une aide pour décrire au mieux le projet. Les demandes sont à envoyer en fonction des dates des appels à projets, lesquelles sont diffusées sur le site internet.

- **Processus de sélection**

Les demandes de soutien présentées dans le cadre de « Parrain engagé pour l'enfance » sont examinées par le Comité de Sélection des projets de la Fondation. Il se réunit 2 fois dans l'année.
Les demandes adressées pour l'appel à projets « Artistes à l'école » sont étudiées par le Comité Artistique de la Fondation.
Chaque comité sélectionne les projets en fonction des critères d'éligibilité et détermine le montant des soutiens.

- **Contacts**

Fondation Casino
148, Rue de l'Université
75007 Paris
01 53 65 64 78
fondation@groupe-casino.fr

Fondation du Crédit Agricole – Pays de France

http://www.ca-fondationpaysdefrance.org

Création	1979
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique.
Objet	La Fondation du Crédit Agricole - Pays de France s'engage sur des projets utilisant le patrimoine comme base d'un développement économique et social.
Types de projets soutenus	Initiatives de protection et de mise en valeur du **patrimoine :** - **matériel** (classé ou non), - naturel, - **immatériel** (métiers, traditions, témoignages de la vie économique).
Budget annuel	Le montant global se situe entre 1 et 2 millions d'euros.
Nombre de projets aidés	La Fondation du Crédit Agricole - Pays de France soutient une cinquantaine de projets par an.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Subventions d'investissement / / / ⚠ *La Fondation ne finance pas les dépenses de fonctionnement, les événements temporaires (spectacle, festival, exposition, édition...), les opérations de communication ou de promotion, les études, les projets à l'étranger.*
Principaux critères de sélection des projets	- Engagement de ceux qui feront vivre le projet et son intérêt général, - Capacité à fédérer les acteurs locaux, les habitants, le dynamisme de l'association, - Apport à **l'animation culturelle** et économique de la région, - Qualité du patrimoine (bâti, naturel, musée, œuvre d'art, témoignage de l'économie, animation locale et sociale), et la valeur patrimoniale incontestable du projet, - Retombées durables pour le territoire : **culturelles**, touristiques, économiques, - **Projets culturels** concrets, qui bénéficient à la collectivité, de taille raisonnable pour s'insérer harmonieusement dans le milieu environnant, - Demandes de financement pour de l'investissement, - Existence de cofinancements (autofinancement, subventions, mécénat) et solidité du plan de financement, - Pérennité du projet. ⚠ *La Fondation n'a pas vocation à se substituer aux subventions de droit commun (Monuments Historiques, collectivités publiques). Elle intervient en complément des financements existants, dès lors que le projet d'investissement est assorti d'un programme d'animation précis, conçu pour durer.*
Porteurs de projet éligibles	Associations loi 1901, collectivités locales.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Restauration de patrimoine culturel bâti (église, four, moulin, lavoir, statue…), aménagements de lieux culturels (musée, écomusée, maison du patrimoine…).
Plus rarement : préservation de sites naturels, acquisition de matériel pour des actions culturelles et l'animation locale.

Tous les projets soutenus depuis la création de la Fondation sont listés sur son site Internet.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Le projet doit d'abord être présenté à la Caisse locale ou à la Caisse régionale de Crédit Agricole sur le territoire de laquelle il se trouve. En effet, la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France ne reçoit pas de demandes directement. Elle soutient les projets qui ont été présélectionnés par l'une des 39 Caisses régionales du Crédit Agricole.

La demande de subvention doit être adressée à la Caisse régionale, avec les informations suivantes :
- Description générale du projet : le patrimoine et sa localisation, son histoire, son intérêt architectural,
- Présentation de l'opération elle-même et de ses objectifs, son impact économique, touristique, pédagogique et culturel, les éventuelles créations d'emploi,
- Programme d'animation, prévisions de fréquentation,
- Montage économique : montant de l'investissement, devis et calendrier de réalisation, plan de financement indiquant la source et l'état des différents postes, précisant que les subventions publiques ont été accordées ou versées, avec justificatifs,
- Réalisation technique : mode opératoire, phases, plans. Si le bâtiment est classé, les accords administratifs.
- Documentation : photographies de bonne qualité, brochures, dépliants, dossier de presse, etc...

Le dossier comportera aussi des renseignements sur la qualité du demandeur. Les associations sont invitées à transmettre des informations sur leur fonctionnement (statuts, composition du conseil d'administration, comptes annuels).

- **Processus de sélection**

Les modalités de sélection des projets et les jurys dépendent de chaque Caisse régionale, car chacune mène sa propre politique de mécénat. La Caisse régionale présélectionne et transmet le dossier du projet à la Fondation du Crédit Agricole - Pays de France, en s'engageant à apporter 50% de la subvention, si le projet est retenu.

C'est le conseil de la fondation qui décide de l'attribution des subventions. Il se réunit trois fois par an.

Lorsque l'avis de la fondation est favorable, elle abonde la subvention de la Caisse régionale. Cette dernière suivra le projet et versera la subvention globale.

- **Contacts**

Un courriel peut être envoyé via la rubrique « Contact » du site internet.

⚠ *Il faut d'abord s'adresser à la Caisse régionale de Crédit Agricole la plus proche et lui présenter le projet.*

Fondation Crédit Coopératif

http://www.credit-cooperatif.coop/fondation/

Création	1984
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation Crédit Coopératif « *prolonge les engagements du Crédit Coopératif, en agissant en faveur de* ***l'Économie Sociale et Solidaire*** ».
Types de projets soutenus	- Actions en faveur de la cohésion sociale, - Accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la **culture**, - Projets de développement durable, - Recherche en économie sociale à travers des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'ESS, - **Festivals,** - **Créations artistiques**.
Budget annuel	La Fondation Crédit Coopératif décerne chaque année les «Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale» (palmarès régional et national). Elle y consacre un budget de près de 160 000 € de prix annuellement. Les prix régionaux vont de 1 000 à 5 000€, et les prix nationaux s'échelonnent entre 2000 et 10 000€.
Nombre de projets aidés	Environ 50 projets sont primés dans le cadre des «Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale», parmi lesquels une dizaine de **projets culturels**.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**: Oui **Subventions sur appel à projets**: Le concours des **«Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale»**, constitue le principal moyen d'action de la Fondation. Chaque année, les projets sont primés en région puis au niveau national. **Mécénat de compétences**:
Principaux critères de sélection des projets	Le concours des «Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale» récompense les projets qui répondent aux critères suivants : - avoir au moins un an d'existence, - originalité (démarche innovante), - intérêt général et utilité sociale, - exemplarité (capacité à être reproduite), - pérennité (évolution vers l'indépendance financière). L'Économie Sociale et Solidaire étant multiple, les domaines sont variés : insertion, **culture**, handicap, logement, éducation, développement durable, solidarité internationale, etc. Les **projets artistiques et culturels** sont soutenus lorsqu'ils contribuent à l'inclusion des personnes handicapées, à tisser des liens de solidarité et qu'ils sont accessibles à tous.
Porteurs de projet éligibles	Tous les organismes et entreprises de l'économie sociale : entreprises coopératives, mutuelles, associations, entreprises solidaires d'utilité sociale. Les structures candidates doivent avoir leur siège social et exercer des activités en France.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

La Chose Publique (Meurthe-et-Moselle) : L'association La Chose Publique promeut la culture par des créations artistiques de rue. Son projet artistique « HLM –Histoire de Librement se Mélanger » a pour objectifs d'améliorer l'accès à la culture, de revaloriser l'image de quartiers stigmatisés, et de renforcer les liens entre les habitants d'un HLM. La Compagnie sensibilise à l'art des habitants de quartiers défavorisés, au travers d'une création collective. Les artistes rencontrent des habitants et recueillent des témoignages sur leur lieu de vie. Puis ils créent des scènes interprétées par des comédiens ou par les habitants eux-mêmes. Les habitants participent à des ateliers de création, pour mettre en scène la vie quotidienne dans l'immeuble et le quartier. D'autres prêtent leur appartement, leur balcon, apportent un coup de main (repas, bricolage…). Certains intègrent des scènes du spectacle. Deux représentations ont réuni plus de 300 spectateurs du quartier et de la ville. Cette action permet de déstigmatiser le quartier et de vivre des moments de convivialité entre voisins. Le projet est un support favorisant les échanges entre les habitants et un moyen de les initier à la pratique artistique. Il se duplique dans d'autres quartiers.
www.lachosepublique.com

France Festivals (Paris) : France Festivals est la Fédération Française des Festivals de Musique et du Spectacle vivant. Elle regroupe près de quatre-vingts festivals en France dans le but de valoriser l'identité artistique des festivals, souligner leur poids culturel, économique et social. La fédération a pour ambition d'aider les festivals à valoriser leur action auprès des financeurs, ce qui est crucial dans un contexte de diminution des aides publiques. Elle se positionne aussi comme un réseau de solidarité, d'entraide, pour échanger et partager les bonnes pratiques. A travers ce partenariat avec France Festivals, la Fondation Crédit Coopératif « *s'associe à une cause commune : faire reconnaître le rôle culturel et social des festivals*.»
www.francefestivals.com

Des vidéos sur les projets soutenus sont visibles sur www.youtube.com/channel/UCeBG_J239fnZnRM6ISQ7rDw

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

L'appel à projets «Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale» est décentralisé en région via les Caisses du Crédit Coopératif. Les lauréats régionaux peuvent concourir dans un second temps aux prix nationaux (à l'automne).
Le calendrier du concours, les modalités de participation, ainsi que le **formulaire** de candidature et le règlement sont consultables dans la rubrique « Actualités de la Fondation» du site Internet.
Le dossier de candidature présente la structure, le projet et son budget. Il sera adjoint des comptes annuels, du budget prévisionnel de la structure, et du logo du candidat en haute définition. A titre facultatif, un rapport d'activité, des photos ou une revue de presse, peuvent être transmis dans la limite d'une dizaine de pages. Une fois complété, le dossier est à adresser à l'agence Crédit Coopératif la plus proche, **uniquement par courriel**.

- **Processus de sélection**

Dans le cadre du concours des « Prix et Trophée », ce sont les membres des Comités de région du Crédit Coopératif (représentants des sociétaires de la banque), réunis en jury au printemps, qui choisissent les initiatives innovantes et exemplaires de leur région.

- **Contacts**

Fondation Crédit Coopératif
12, boulevard Pesaro, CS 10002
92024 Nanterre Cedex
fondation@fondation.credit-cooperatif.coop

Fondation du Crédit Mutuel

http://fondation.creditmutuel.com/lecture

Création	Début des actions de mécénat du pôle Lecture en 1992, création de la Fondation du Crédit mutuel en 2009.
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation du Crédit Mutuel s'implique dans quatre domaines distincts : **lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture**, création de coopératives d'épargne, actions de solidarité et de recherche, aides pour le développement d'Haïti.
Types de projets soutenus	Le **pôle Lecture** de la Fondation soutient des projets qui permettent d'accéder à la lecture et au plaisir de lire. Pour cela, trois programmes sont développés : - « **Lire la ville** », à destination des publics scolarisés, pour qu'ils s'approprient la ville. Ces projets sont portés par des enseignants, en lien avec des photographes, des architectes, des écrivains... Une déclinaison de cet axe existe sur la thématique « Lire le théâtre ». Les projets associent les enseignants et des auteurs dramatiques, des comédiens ou des metteurs en scène. - « **Prévenir et vaincre l'illettrisme** », en direction des enfants, des familles, et des personnes en parcours d'insertion. - « **La voix des lettres** », pour diffuser la poésie et les belles-lettres auprès de tous et des jeunes publics. Chaque année, la Fondation remet le « **Prix de l'Innovation Lecture** » à deux projets de promotion de lecture. Ce prix récompense deux projets originaux, novateurs, qui participent à la création de lien social.
Budget annuel	La fondation dispose d'un budget annuel d'environ 450 000 € pour soutenir les projets culturels. Le montant des subventions accordées varie selon le budget prévisionnel et la taille de la structure.
Nombre de projets aidés	Environ 80 projets par an sont soutenus par le Pôle Lecture.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Oui **Subventions sur appel à projets** : Prix de l'Innovation Lecture **Mécénat de compétences** : La Fondation propose de mettre en contact les structures partageant la même philosophie. Les projets sont valorisés auprès d'autres partenaires, ce qui peut entraîner d'autres appuis par effet de levier. ⚠ *La Fondation ne finance pas les événements ponctuels, les dossiers relevant de la création (théâtre, vidéo, cinéma), l'aide à l'édition (y compris supports numériques), les projets personnels ou émanant de structures à caractère commercial.*
Principaux critères de sélection des projets	- Actions favorisant la pédagogie et la promotion de la lecture, - L'acte de lire doit être au cœur du projet, - Initiatives menées en partenariat, - Actions de terrain qui s'inscrivent dans la durée, - Actions relayées ou portées par les Fédérations régionales du Crédit Mutuel (en 2014, plus de 80% des projets soutenus émanaient directement des fédérations). Les projets pluridisciplinaires sont recevables uniquement dans le cadre de « Lire la ville » ou du « Prix de l'innovation lecture ».
Porteurs de projet éligibles	Association loi 1901, collectivité locale ou territoriale.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Lire la Ville dans le Nord-Pas-de-Calais (Nord) : le projet se déroule avec des élèves scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaires. A Douais, tous les établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges et lycées) se sont engagés dans un projet transversal. Les élèves explorent la ville autour de thèmes variés : du quartier de la République d'Avion à la découverte du passé industriel de Bruay-sur-Escaut, en passant par les séquelles de la guerre à Couderque ou le musée Arkéos de Douai. Ce projet commun crée des passerelles entre les établissements et favorise une forte dynamique sur le territoire.

Lectures champêtres itinérantes (Lot) : l'association Les Grands Chemins va à la rencontre des publics pour leur proposer des temps de lecture, des pauses littéraires. L'idée est de (re)donner l'envie aux personnes de poursuivre leurs lectures et de fréquenter les lieux culturels locaux. Une « camionnette littéraire » sillonne le département du Lot. L'association s'est dotée d'un fonds de livres de jeunesse, en partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt et les librairies de proximité. Elle propose également des séances de lecture à haute voix aux structures de la petite enfance.
https://assolesgrandschemins.wordpress.com/

Plusieurs exemples de projets, soutenus par la fondation et la Caisse régionale du Crédit mutuel, dans le cadre de « Lire la ville », « Prévenir et vaincre l'illettrisme », ou « La voix des lettres », figurent sur le site de la fondation.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Avant de remplir un dossier de demande de subvention, les porteurs de projets sont invités à vérifier l'éligibilité de leur projet sur le site de la fondation : http://fondation.creditmutuel.com/lecture
Un formulaire de demande de mécénat devra être renseigné directement sur le site. La demande sera accompagnée de documents tels que le dernier rapport d'activités, les comptes de la structure et le budget prévisionnel du projet.
Les dossiers sont à envoyer par courriel au pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel et au correspondant régional de la fondation. Les coordonnées des correspondants en région sont disponibles sur le site Internet de la fondation.

- **Processus de sélection**

Le pôle Lecture examine les dossiers reçus tout au long de l'année. Elle réunit son comité consultatif deux à trois fois par an pour délibérer sur les dossiers présélectionnés. Le comité exécutif de la Fondation du Crédit Mutuel se réunit aux mêmes dates pour valider les décisions du pôle Lecture.

Le pôle Lecture a adopté les principes d'actions suivants :
- Choisir les projets pour leur excellence et leur pertinence par rapport à leur environnement,
- Participer à l'émergence d'apprentissages et de communautés de pratiques de la lecture,
- Renforcer et élargir les réseaux et les processus de coopération entre les acteurs de terrain et les institutions,
- Privilégier les croisements de financements,
- Accompagner les actions dans le temps.

Les projets soutenus sont suivis par un correspondant local, salarié de la Fédération régionale du Crédit Mutuel, qui accompagne la bonne mise en œuvre des actions.

- **Contacts**

Confédération nationale du Crédit Mutuel. Pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel
Marie-Lorraine Kerr Déléguée du pôle Lecture
88-90 rue Cardinet
75847 Paris Cedex 17
01.44.01.10.10
pole-lecture@creditmutuel.fr

Fondation Daniel et Nina Carasso

http://www.fondationcarasso.org/fr

Création	2010
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation Daniel et Nina Carasso soutient les projets qui contribuent à l'épanouissement de l'être humain à travers deux axes : l'alimentation durable et **l'art citoyen**. Elle intervient principalement en France et en Espagne. L'**axe « Art Citoyen »** est développé à travers trois objectifs prioritaires : « **Innover avec la musique », « Composer les savoirs », « Education artistique »**. Ceux-ci sont déclinés en un ou plusieurs programmes, lesquels se traduisent notamment par des appels à projets. La fondation intervient ponctuellement pour aider des projets liés à l'art dans des pays victimes de catastrophes environnementales. Enfin, elle accorde des bourses individuelles dans le cadre de partenariats.
Types de projets soutenus	**Axe Art citoyen :** Plusieurs **appels à projets** pour (re)mettre **l'art au cœur des enjeux de la vie citoyenne** et permettre à chacun d'y avoir accès : - Innover avec la musique et lui redonner une place au cœur des lieux de vie, d'éducation, de soin, - Composer les **savoirs** pour mieux comprendre les **enjeux** du monde contemporain grâce à des projets de **coopération entre artistes et scientifiques**. - Favoriser **l'éducation artistique** du jeune public grâce à la création d'outils **numériques** et d'équipements mobiles **innovants**. **Axe Alimentation :** - Programme national, décliné en France et en Espagne à travers divers appels à projets, pour soutenir des initiatives de terrain, - Programme international pour développer et promouvoir la recherche sur les systèmes alimentaires durables.
Budget annuel	Non communiqué
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation soutient environ 130 projets dont 60 sur l'axe Art citoyen.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées au projet **Subventions sur appel à projets** : Divers appels à projets annuels sont émis sur les deux axes d'intervention de la fondation **Mécénat de compétences** :
Principaux critères de sélection des projets sur l'axe Art citoyen	Les projets doivent obligatoirement : - Etre d'intérêt général, apolitique et non confessionnel, - Répond à l'existence d'un besoin mal couvert, - Réaliste : cohérence entre les moyens (humains, techniques) et les objectifs, compétences dans le champ d'intervention du projet… - Etre bien implanté dans son environnement et en relation avec les autres acteurs du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet, - Viser un processus de changement positif ou d'impact pérenne, - S'inscrire dans la durée (3 ans en moyenne), - Relever soit de l'expérimentation, soit de la diffusion d'innovation(s), - Intégrer un processus d'évaluation et de mesure d'impact.

	- Fait appel à d'autres partenaires opérationnels pour le projet présenté, - Etre ouvert à la possibilité d'une co-construction en partenariat avec la fondation.
Porteurs de projet éligibles	Structures relevant de l'intérêt général.
Principaux critères de sélection de l'appel à projet 2016 « Les dispositifs innovants pour une mobilité de l'éducation artistique »	- Adéquation des contenus pédagogiques du projet par rapport à la thématique de l'appel, - Caractère innovant, - Coopération d'une équipe artistique, scientifique, pédagogique et technique, selon les besoins, - Facilité d'intégration dans les pratiques de la communauté éducative, - Crédibilité des perspectives de diffusion, - Nombre potentiel de bénéficiaires, - Implication des bénéficiaires, - Réseau de partenaires impliqués au développement et à la diffusion du projet (pouvoirs publics, partenaires institutionnels culturels et éducatifs), - Pluralité des financements réunis, - Durée du projet comprise entre 1 à 3 ans, - Intégration d'une démarche d'évaluation.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'appel à projets 2015 : "Outils innovants pour une mobilité de l'éducation artistique"**

Centre national édition art image (CNEAI) (Yvelines) :
Le CNEAI, centre d'art contemporain, organise la rencontre entre deux artistes designers et des enseignants de français et d'arts plastiques pour concevoir ensemble une application numérique, ICONOTEXTE. Outil ludique, facile d'usage et en accès libre, ICONOTEXTE sera conçu pour nourrir de manière créative la réflexion des élèves sur l'image, et leur offrir une autre approche de la lecture.
www.cneai.com

Quartier Rouge (Creuse) :
Utilisation d'une structure mobile et modulable baptisée « L'Hypothèse du 4X4 », comme laboratoire itinérant pour aller à la rencontre des habitants du Plateau des Millevaches, collecter, mettre en forme, faire entendre leurs récits, faire émerger/évoluer les différentes représentations du territoire, favoriser les pratiques culturelles et la sociabilité.
www.quartierrouge.org

- **Dans le cadre l'appel à projets 2015 : « Composer les savoirs pour mieux comprendre les enjeux du monde contemporain »**

Le Théâtre du grain (Finistère) :
Cinq binômes composés d'un scientifique et d'un artiste coproduisent une forme artistique traitant des transformations des zones côtières, dans un but d'appropriation des enjeux et des solutions par les communautés côtières
www.theatredugrain.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Au préalable, il est recommandé de lire attentivement les contenus de l'appel à projets et ses critères de sélection. Les porteurs de projets téléchargeront les documents suivants sur le site internet (onglet « Art Citoyen » puis «Demande de financement») : « procédure d'attribution et de suivi des financements », « instructions préalables à la demande de financement », format de budget et format de calendrier.
Le projet et ses annexes (budget, calendrier, rapport d'activité…) seront transmis uniquement par internet et sur la plateforme « Déposer un projet ».

⚠ *Les thématiques et les périodes d'ouverture des appels à projets sont variables d'une année à l'autre.*

- **Processus de sélection**

Seules les demandes de subvention envoyées dans le cadre d'un appel à projets sont étudiées.
La sélection des projets se déroule en 4 étapes : dépôt de la demande, pré-sélection, instruction, validation. Les projets présélectionnés sont instruits (les porteurs de projets sont alors contactés), avant d'être soumis à un jury d'experts. Ce jury émet des recommandations à l'attention du Comité Exécutif de la fondation qui se prononce sur les projets à financer.

- **Contacts**

Fondation Daniel et Nina Carasso
40, avenue Hoche
75008 Paris
01 44 21 87 39
art_citoyen@fondationcarasso.org

Fondation de France

http://www.fondationdefrance.org

Création	1969		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et Fondation abritante.		
Objet	La Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans les domaines suivants: l'aide aux personnes vulnérables ou précaires, la recherche et l'innovation, la **culture** et l'éducation, l'environnement, l'international, les situations d'urgences. Par ailleurs, en tant que Fondation abritante, la Fondation de France **accompagne et conseille environ 775 fondations** abritées (sous égide). Les fondations abritées ont des objectifs, des modes de fonctionnement et des moyens divers. Elles interviennent dans des domaines très variés. Un annuaire de ces fondations est disponible sur le site internet de la Fondation de France.		
Types de projets soutenus	La Fondation de France organise plusieurs appels à projets dans ses domaines d'action. Sont présentés dans ici **quatre appels à projets susceptibles, à certaines conditions, de financer des projets culturels. :** - « Aidons tous les collégiens à réussir », - « Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie », - « Vieillir acteur et citoyen de son territoire », - « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées ».		
Mode d'intervention	**Subventions**	**Appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	Subventions (via les appels à projet) Prix « Lauriers de la Fondation de France » « Bourses déclics jeunes »	Plusieurs appels à projets sont régulièrement diffusés	Appui conseil

Fondation de France

Appel à projets

« Aidons tous les collégiens à réussir »

Objectifs	Cet appel à projets vise à favoriser la réussite scolaire ou la remobilisation d'élèves en décrochage scolaire. Les porteurs de **projets d'éducation artistique** qui s'inscrivent dans cette démarche et répondent aux critères de sélection peuvent envoyer leur candidature.
Types de projets soutenus	- Consolider les parcours des élèves (quatre type de projets) : projets d'établissement qui s'attachent à construire un climat scolaire propice aux apprentissages ; projets d'enseignements pratiques interdisciplinaires ; projets d'accompagnement personnalisé ; projets qui aménagent la continuité du parcours école-collège. - Remobiliser des jeunes déscolarisés **:** dispositifs qui accueillent des jeunes ayant quitté le collège pendant plusieurs mois, pour les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatifs de jour en lien avec les collèges.
Budget annuel	Non communiqué. Le montant moyen des subventions attribuées est de 10 000 €.
Nombre de projets aidés	Non communiqué
Mode d'intervention	**Subventions** / **Appel à projets** / **Mécénat de compétences** Cet appel à projets finance : - prestations d'intervenants extérieurs, - équipements - appui méthodologique - recherches-actions ⚠ *La Fondation ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation Nationale.*
Principaux critères de sélection des projets	- Prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis, - Adaptation des réponses aux besoins préalablement identifiés des élèves, - Implication d'un maximum d'acteurs au sein de l'établissement, modalités d'organisation participative de l'équipe et des élèves dans le projet, - Potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau, - Ouverture sur le territoire et qualité des partenariats, - Implication des familles et de leurs représentants, - Recours à plusieurs sources de financement.
Porteurs de projet éligibles	L'appel à projets est ouvert aux établissements scolaires, publics et privés sous contrat, suivants : collèges (particulièrement ceux relevant de l'éducation prioritaire), réseaux d'établissements mobilisés sur la cohérence éducative du cycle 3, établissements d'enseignement agricole intégrant des classes de 4e et 3e. Les associations impliquées dans des partenariats avec les établissements peuvent proposer un projet ainsi que les laboratoires publics de recherche.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Un partenariat entre un collège et une association culturelle pour prévenir le décrochage scolaire (Marseille) : de septembre 2011 à juin 2013, l'association les Têtes de l'Art a accueilli 21 jeunes dans une classe Tremplin. Ces collégiens, identifiés comme étant en risque de décrochage scolaire, ont bénéficié d'un accompagnement sur plusieurs sessions de deux semaines. Les matinées étaient consacrées aux apprentissages scolaires, sous la responsabilité d'un professeur et d'une équipe éducative dédiée. Les après-midi étaient dédiés à des ateliers de pratiques artistiques, animés par les artistes professionnels des Têtes de l'Art. Chacun a découvert et pratiqué plusieurs disciplines artistiques dans le cadre d'un projet personnalisé : autoportrait autour du détournement d'objets, fabrication de marionnettes, réalisation de film de fiction, réalisation d'une fresque. Les jeunes ont présenté leurs réalisations devant les professeurs et les autres élèves, en expliquant ce qu'il avait retiré de cette expérience. Ils ont été réintégrés progressivement dans leur classe et sont restés en contact avec les encadrants du projet.
www.lestetesdelart.fr

Des ateliers de pratique et de création artistique au collège (Montpellier) : l'association Hérault Musique Danse et un collège, situé en zone urbaine sensible, se sont associés pour proposer des ateliers de pratique et de création dans plusieurs disciplines artistiques. De 2010 à 2014, trente élèves ont participé à des ateliers hebdomadaires de danse, musique, théâtre et écriture. Les enseignants et les artistes partenaires se sont réunis et formés tout au long du projet, avec l'appui du laboratoire Education Culture Politiques de l'Université Lumière Lyon II. Le projet a contribué à une amélioration du climat de la classe. Il a favorisé le développement personnel, l'autonomie et les collaborations entre élèves.
www.heraultmusiquedanse.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Attention, **chaque appel à projets possède son propre dossier de candidature**. Télécharger la plaquette « Aidons tous les collégiens à réussir» et le dossier de candidature sur le site http://www.fondationdefrance.org, rubrique « Trouver un financement » puis « vulnérabilité et précarité».

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du porteur de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du Conseil d'Administration, rapport d'activité, etc.

Les demandes d'informations sont à adresser à enfance@fdf.org

- **Processus de sélection et contacts**

Des **critères** de sélection ont été **définis pour chaque appel à projets**. Tous les projets reçus feront l'objet d'une présélection par un Comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au Comité d'expert de l'appel à projets. Les décisions du Comité d'expert sont communiquées par voie postale uniquement.

La Fondation de France est très attentive à ce que l'évaluation des projets soit prévue dès la présentation de la demande de subvention. Le bilan du projet devra notamment rendre compte de l'effet des actions sur les bénéficiaires.

Fondation de France

Appel à projets

«Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie»

Objectifs	Cet appel à projets a pour objectif d'encourager les dispositifs et actions qui permettent de mieux respecter la liberté de choix et de décision des personnes âgées, en lien avec leurs proches et les acteurs du « prendre soin ». Les porteurs de **projets d'éducation artistique** qui s'inscrivent dans cette démarche et répondent aux critères de sélection peuvent envoyer leur candidature.
Types de projets soutenus	Les projets peuvent concerner la mise en œuvre d'actions concrètes, à domicile ou en établissement, y compris des projets à dominante culturelle : - Actions auprès des personnes âgées, là où elles vivent et là où elles décèdent, - Soutien des équipes professionnelles ou bénévoles et des aidants, - Echanges d'expériences ayant apporté des améliorations concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque, - Identification des freins et leviers du respect du droit au choix et au risque.
Budget annuel	500 000 €. Le montant moyen des subventions allouées est de 11 000 euros.
Nombre de projets aidés	Environ 120 projets par an sont financés par le Programme personnes âgées (qui englobe les deux appels à projets présentés dans le guide). Les projets culturels représentent 20% des projets soutenus.
Mode d'intervention	**Subventions** / **Appel à projets** / **Mécénat de compétences** Cet appel à projets finance les dépenses liées au projet, sur une période d'1 à 3 ans. ⚠ *La Fondation ne finance pas les postes salariés, les formations individuelles et les formations « clés en main », les formations des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs, le remplacement du personnel en formation et les travaux de construction ou rénovation, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, les événements ponctuels.*
Principaux critères de sélection des projets	- Projet conçu à partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque, - Démarche collective mise en place pour répondre aux besoins et les effets attendus, - Pluridisciplinarité et mobilisation effective de l'ensemble des acteurs, - Articulation de la démarche et l'action envisagées avec le projet associatif, de service ou d'établissement, - Bénéficier d'un co-financement.
Porteurs de projet éligibles	L'appel à projets est ouvert aux associations et structures à but non lucratif, aux établissements et services accueillant des personnes âgées publics ou privés à but non lucratif, et aux collectivités locales.

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

« Nous voyons, nous disons » (Isère) :
Les soignantes et une quinzaine de résidents d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EPHAD) ont participé à un projet avec un artiste pour s'exprimer et (se) raconter.
Les résidents, pour certains atteints de maladie d'Alzheimer, ont participé toutes les trois semaines à des ateliers de prise de vue photographique et ont monté une exposition de leurs clichés sur la vie quotidienne dans l'EHPAD présentée sur les panneaux municipaux au cœur du village.
Cette action a permis de valoriser les capacités des résidents et de changer le regard des familles, des professionnels de l'établissement et de nos concitoyens sur la population accueillie dans les structures de type EHPAD.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Attention, **chaque appel à projets possède son propre dossier de candidature**. Télécharger la plaquette "Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie» et le dossier de candidature sur le site http://www.fondationdefrance.org, rubrique « Trouver un financement » puis « vulnérabilité et précarité».

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du porteur de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du Conseil d'Administration, rapport d'activité, etc.
Les dossiers devront être retournés à l'adresse correspondant au département de réalisation du projet : se reporter à la plaquette de présentation de l'appel à projets.

Les demandes d'informations sont à envoyer à personnesagees@fdf.org.

- **Processus de sélection**

Des **critères** de sélection ont été **définis pour chaque appel à projets**. Tous les projets reçus feront l'objet d'une présélection par un Comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au Comité d'expert de l'appel à projets. Les décisions du Comité d'expert sont communiquées par voie postale uniquement.

La Fondation de France est très attentive à ce que l'évaluation des projets soit prévue dès la présentation de la demande de subvention. Le bilan du projet devra notamment rendre compte de l'effet des actions sur les bénéficiaires.

Fondation de France

Appel à projets

« Vieillir acteur et citoyen de son territoire »

Objectifs	Cet appel à projets souhaite favoriser l'implication et la participation des habitants âgés dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, acteurs du développement local, à titre individuel et en tant que groupe social. **Les projets culturels** peuvent être présentés dans le cadre des axes 1 et 2 de l'appel à projets : « Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir sur son territoire » et « Mettre les nouvelles technologies au service du lien social ».
Types de projets soutenus	**Axe 1 « Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir … » :** - Encourager la parole et les échanges entre habitants de tous âges, - Inventer de nouveaux lieux de sociabilité, d'écoute, d'échanges, d'information…, - Faire des établissements et services des lieux-ressources pour les habitants, - Encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs. **Axe 2 « Mettre les nouvelles technologies au service du lien social » :** - Permettre une meilleure connaissance des attentes et besoins en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies, - Favoriser l'autonomie, l'intégration sociale et les solidarités de proximité, - Améliorer la participation à la vie citoyenne, aux décisions et/ou au développement du territoire.
Budget annuel	800 000 € par an. Le montant moyen des subventions allouées est de 10 000 euros.
Nombre de projets aidés	Environ 120 projets par an sont financés par le Programme personnes âgées (qui englobe les deux appels à projets présentés dans le guide). La part des projets culturels soutenus représente 20% des projets soutenus.
Mode d'intervention	**Subventions** / **Appel à projets** / **Mécénat de compétences** - Cet appel à projets finance les dépenses liées au projet, sur une période d'1 à 3 ans. ⚠ *La Fondation ne ni la construction ni les études techniques s'y rapportant. Elle soutiendra uniquement les projets d'intérêt collectif. La Fondation ne finance pas les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile ni les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit.*
Principaux critères de sélection des projets	- Associer les personnes les plus isolées ou en situation de précarité ainsi que les personnes très âgées, tout en prenant en compte les autres habitants du territoire, - Projets définis et portés – autant que possible – par les personnes âgées elles-mêmes, - Réponses non strictement médicosociales, mobilisant des acteurs gérontologiques et non gérontologiques, favorisant le travail en commun des acteurs locaux, - Améliorer l'implication de personnes âgées dans des solidarités de proximité ou intergénérationnelles en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale.
Porteurs de projet éligibles	L'appel à projets est ouvert aux établissements et services publics et privés non lucratifs, aux associations à but non lucratif, aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et groupements d'intérêt public, et aux offices HLM.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'axe 1 « Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir … »**

« Art de vivre et vivre les arts » (Pas-de-Calais) :
La Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA) de Fauquembergues, en coopération avec d'autres MARPA, a ouvert en février 2016 des ateliers, animés par les associations Zique à tout bout de champ et La brouette bleue, destinés aux résidents, à leurs familles et aux habitants du territoire. Conçus comme des moments de convivialité, ces ateliers favorisent la parole des résidents sur leurs expériences et leur histoire de vie, qui seront retranscrites dans des livrets personnalisés réalisés lors d'ateliers créatifs. Cette ouverture des établissements sur l'extérieur contribue à lutter contre le cloisonnement des générations et contre l'isolement qui touche les personnes âgées comme les plus jeunes.
www.labrouettebleue.org

Autres exemples de projets soutenus : création d'un cercle littéraire intergénérationnel ; conception et animation par les personnes âgées d'un agenda local d'événements participatifs ; aménagement d'un foyer-logement pour accueillir la restauration scolaire et des permanences de services publics et paramédicaux.

- **Dans le cadre de l'axe 2 « Mettre les nouvelles technologies au service du lien social »**

Exemples de projets soutenus : Ateliers multimédia ouverts aux habitants du quartier dans un foyer-logement ; création d'un blog par des jeunes formés au recueil de récit de vie auprès de personnes âgées ; ateliers de photographie numérique pour des personnes âgées désireuses de valoriser le patrimoine de leur territoire.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Attention, **chaque appel à projets possède son propre dossier de candidature**. Télécharger la plaquette « Vieillir acteur et citoyen de son territoire » et le dossier de candidature sur le site www.fondationdefrance.org, rubrique « Trouver un financement » puis « vulnérabilité et précarité».

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du porteur de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du Conseil d'Administration, rapport d'activité, etc.
Les dossiers devront être retournés à l'adresse correspondant au département de réalisation du projet : se reporter à la plaquette de présentation de l'appel à projets.

Les demandes d'informations sont à envoyer à personnesagees@fdf.org.

- **Processus de sélection**

Des **critères** de sélection ont été **définis pour chaque appel à projets**. Tous les projets reçus feront l'objet d'une présélection par un Comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au Comité d'expert de l'appel à projets. Les décisions du Comité d'expert sont communiquées par voie postale uniquement.

La Fondation de France est très attentive à ce que **l'évaluation** des projets soit prévue dès la présentation de la demande de subvention. Le bilan du projet devra notamment rendre compte de l'effet des actions sur les bénéficiaires.

Fondation de France

Appel à projets

« Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées »

Objectifs	Cet appel à projets a pour but d'encourager la participation des personnes handicapées à l'ensemble des domaines de la vie sociale, de soutenir l'expression de leur citoyenneté et de favoriser l'ouverture de la cité à tous. L'appel à projets comporte deux axes : « accès de tous à tout » et « vie affective, sexuelle et parentalité ». Les **projets culturels** sont soutenus s'ils sont en adéquation par rapport aux critères de l'appel à projets.		
Types de projets soutenus	**Axe « Accès de tous à tout»** Initiatives encourageant l'accès et la participation de tous à l'ensemble des services de la cité : - Santé, - Logement, - Education, - Emploi, - Loisirs, sport, culture, - Engagement associatif et politique, - Etc.	**Axe « Vie affective, sexuelle et parentalité»** - Actions facilitant l'expression de la sexualité des personnes handicapées en tant que composante essentielle de leur citoyenneté : renforcement des liens sociaux, estime de soi, parentalité, etc., - Projets s'appuyant sur le principe d'autodétermination et d'ouverture des structures médico-sociales, et qui se réfèrent à un cadre déontologique.	
Budget annuel	1 500 000 €. Le montant moyen de la subvention est très variable.		
Nombre de projets aidés	Les projets culturels représentent environ 15% des projets soutenus.		
Mode d'intervention	**Subventions**	**Appel à projets**	**Mécénat de compétences**
		- Cet appel à projets finance les dépenses liées au projet, sur une période d'1 à 3 ans.	
	⚠ *Cet appel à projets ne finance pas le fonctionnement régulier des organismes, les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques et, de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation sur le thème du handicap excepté l'axe « Vie affective, sexuelle et parentalité».*		
Principaux critères de sélection des projets	- Initiatives portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanant d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé (médico-social, sanitaire). - Partenariats permettant de travailler en complémentarité ou sur une mutualisation de moyens, - Projet conçu à partir d'un diagnostic du contexte local (besoins, complémentarités avec l'existant), - Les bénéficiaires sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre du projet. Ils sont considérés comme des individus à part entière, membres d'une communauté, - Favoriser les dynamiques inclusives des personnes handicapées, intégrer une diversité de publics : en termes de situations de handicaps et une mixité avec des personnes valides, - Accessibilité du service (coûts, territoire, modalités de fonctionnement), - S'inscrire dans la durée.		
Porteurs de projet éligibles	L'appel à projets est ouvert aux organismes à but non lucratif : association (centre social, maison de quartier…), collectif d'usagers, établissement médico-social, établissement public, coopérative, HLM, collectivité locale ou territoriale…		

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Création d'un spectacle par des comédiens en situation de handicap (Nord) : la Compagnie de l'Oiseau-Mouche est portée par l'association art et éducation et possède le statut administratif d'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Les 8 comédiens permanents de la compagnie ont le statut de travailleurs handicapés.
La compagnie de l'Oiseau Mouche collabore avec divers metteurs en scène. Le metteur en scène Cédric Orain et les comédiens de la compagnie ont porté un projet de création de la pièce « Sortir du Corps ».
Il s'agissait pour eux de proposer une conception renouvelée de la personne en situation de handicap, à travers un projet visant l'excellence et de sensibiliser un public mixte et nombreux à l'œuvre de Valère Novarina.
L'ensemble de la compagnie a été impliquée dans le projet, et le spectacle a été diffusé dans plusieurs théâtres : Scène nationale Lille Métropole, Scène nationale de Douai, Scène nationale de Valenciennes,
Scène conventionnée Danse et Théâtre d'Armentières, Théâtre de Fécamp, Maison des Métallos à Paris.
http://oiseau-mouche.org

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Attention, **chaque appel à projets possède son propre dossier de candidature**. Télécharger la plaquette « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » sur le site www.fondationdefrance.org, rubrique « Trouver un financement » puis « vulnérabilité et précarité ».

Une fois le dossier remplit, il faut le renvoyer en utilisant le courriel indiqué dans la présentation de l'appel à projets.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier de demande de subvention comporte le budget de l'action et les comptes annuels du porteur de projet. Plusieurs documents administratifs sont également à fournir : statuts, composition du Conseil d'Administration, rapport d'activité, etc.

Les demandes d'informations sont à adresser à personneshandicapees@fdf.org.

- **Processus de sélection**

Des **critères** de sélection ont été **définis pour chaque appel à projets**. Tous les projets reçus feront l'objet d'une présélection par un Comité de présélection. Les projets présélectionnés sont instruits et présentés au Comité d'expert de l'appel à projets. Les décisions du Comité d'expert sont communiquées par voie postale uniquement.

La Fondation de France est très attentive à ce que l'évaluation des projets soit prévue dès la présentation de la demande de subvention. Le bilan du projet devra notamment rendre compte de l'effet des actions sur les bénéficiaires.

- **Contacts**

Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 Paris
01 44 21 31 00
fondation@fdf.org

Fondation EDF

http://www.fondation.edf.com

Création	2007 pour la Fondation d'entreprise EDF (auparavant la Fondation du Groupe EDF était placée sous égide de la Fondation de France).
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation d'entreprise Groupe EDF soutient des projets et des actions contribuant à la **solidarité** et au **progrès**.
Types de projets soutenus	**Axe solidarité** : - **Inclusion sociale** : lutte contre la précarité et l'exclusion, insertion sociale des jeunes et éducation, lutte contre toutes les formes de discriminations, **accès à la culture pour tous**, - Insertion professionnelle, - Intervention humanitaire pour favoriser l'accès à l'énergie et aux biens essentiels. **Axe progrès :** - Accès aux savoirs et à la connaissance scientifique, - Recherche médicale, - Développement du numérique pour tous.
Budget annuel	2 800 000 €. La dotation globale des Trophées des associations est de 400 000 € (les prix décernés vont de 5 000 € à 30 000 €).
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation reçoit plus de 2 000 demandes à étudier, parmi lesquelles environ 150 projets sont sélectionnés et accompagnés. D'autre part, les Trophées des associations permettent de primer 30 lauréats.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées au projet **Subventions sur appel à projets** : **Les Trophées des associations** récompensent des projets exemplaires et déjà réalisés. **Mécénat de compétences** : Oui, pour les projets de l'axe solidarité. La fondation mettra en contact le porteur de projet et les collaborateurs. ⚠ *La Fondation ne finance pas les frais de fonctionnement des structures, les supports de communication, l'éclairage de monuments et de sites, des actions événementielles, des expositions ou manifestations artistiques hors des programmes de la Fondation, des voyages d'échanges et d'études, des actions se déroulant principalement sur le temps scolaire, la réalisation de livres ou documentaires.*
Principaux critères de sélection des projets sur les axes solidarité et progrès	- Etre en adéquation avec l'un des deux axes de la fondation, - Action collective, d'intérêt général, - Réalisation concrète d'un projet et existence de cofinancement, - Capacité à mobiliser les salariés de l'entreprise EDF (axe solidarité), - Qualité et viabilité du projet, - Mesure de l'impact des actions et évaluation du projet, - Projet se déroulant en France, Les **projets culturels** peuvent être présentés sur le thème de l'inclusion sociale ou du développement numérique.
Porteurs de projet éligibles	Etre une association de plus d'un an d'existence ou un organisme public.

Principaux critères de sélection des Trophées des associations	- Etre porté par une petite ou moyenne association, dont le budget annuel est de moins de 400 000 €. - Projet réalisé et achevé il y a moins de 3 ans, - L'action s'inscrit dans l'une des trois catégories des Trophées communiquée sur le site (elles sont renouvelées chaque année), - Projet réalisé en direction des jeunes de moins de 30 ans, et particulièrement les jeunes les plus fragiles (en difficulté, en situation de handicap ou d'exclusion), - Qualité du projet et du dossier de présentation de l'association, - Initiatives en France ou à l'international. Les **projets culturels** sont recevables s'ils entrent dans une catégorie du concours.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'axe solidarité et progrès**

Réalisation d'expositions de sensibilisation, médiations, ateliers pédagogiques de pratiques artistiques et culturelles…

- **Dans le cadre des Trophées des associations**

Sur les pas d'Albert Londres (Allier) : « L'association favorise, par la réalisation de reportages multimédia, la professionnalisation et la coopération de jeunes français et étrangers intéressés par le journalisme et la communication. »
www.sur-les-pas-d-albert-londres.fr

Compagnie théâtrale des 3i (Alpes-Maritimes) : « La Compagnie des 3i met au service de la prévention sociale les principes du théâtre interactif sur des sujets tels que le cancer, le handicap, la prévention des addictions ainsi que la vie sexuelle des individus. »
www.ct3i-theatre-interactif.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les porteurs de projet sont invités à consulter le site internet et le « guide à l'usage du porteur de projet » (téléchargeable depuis la rubrique « proposer votre projet ») qui apportent des informations détaillées sur le fonctionnement de la fondation et les modalités de partenariat.
Le dépôt des dossiers de demande de partenariat se fait exclusivement en ligne sur le site internet. Le dossier de candidature comportera le descriptif détaillé du projet et de son intérêt, le budget prévisionnel ainsi que des annexes. La structure devra notamment fournir ses bilans comptables, son budget prévisionnel et un reçu fiscal attestant de son intérêt général.

- **Processus de sélection**

Les projets sont reçus toute l'année (en dehors du Trophée des associations qui a lieu une fois par an).
Les dossiers admissibles sont étudiés par un Comité de présélection, composé de représentants du groupe intervenants dans le mécénat et d'experts externes. Les projets présélectionnés sont présentés au Comité de sélection des projets, qui se réunit deux fois par an. Il faut donc compter environ 6 à 8 mois entre le dépôt du dossier et la réponse de la fondation.
Une convention de mécénat, comprenant un volet suivi et évaluation, est ensuite établie entre l'association retenue et la Fondation. La relation partenariale entre la fondation et le porteur de projet doit être basée sur des préoccupations et des buts partagés.

- **Contacts**

www.fondation.edf.com
⚠ *Tous les contacts s'opèrent via internet. Les dossiers reçus par courrier ne sont pas examinés.*

la fondation francetélévisions

Fondation France Télévisions

http://www.fondationfrancetelevisions.fr

Création	2007
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation France Télévisions soutient l'accès des jeunes à la culture, à l'audiovisuel et aux pratiques artistiques, pour les aider à révéler leurs potentiels et à trouver leur place dans la société. Elle souhaite agir au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, en soutenant les jeunes en situation de fragilité : en raison de leur contexte social ou économique défavorisé, géographique (ruralité), en raison d'un handicap, d'une hospitalisation, déscolarisation, sous dispositif judiciaire… Cet engagement, ouvert à toutes formes d'expressions audiovisuelles et culturelles, concerne les jeunes de tous âges.
Types de projets soutenus	**Projets d'accès à la culture** : - Projets à dimension pédagogique, culturelle, citoyenne, permettant aux jeunes d'accéder à la culture, aux pratiques artistiques, à l'audiovisuel. **Accès aux métiers de l'audiovisuel :** - Préparation des jeunes à l'entrée des écoles menant aux métiers artistiques et de l'audiovisuel, - Accompagnement des jeunes vers les métiers de l'audiovisuel, appui à la réalisation de leurs projets.
Budget annuel	670 000 €
Nombre de projets aidés	La fondation appuie une vingtaine de projets par an.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées au projet. **Subventions sur appel à projets** : Les **bourses** de la fondation encouragent les jeunes auteurs amateurs à réaliser leur projet de création audiovisuelle. C'est un moyen de les aider à acquérir un savoir-faire technique et à s'initier aux métiers de la télévision. Elles sont remises dans les catégories « fiction », « reportage », « webdoc » et « animation ». **Mécénat de compétences** : Les aides en mécénat de compétences sont apportées par les salariés de l'entreprise désireux de transmettre leur connaissance et expérience professionnelle, au profit d'un projet qu'ils souhaitent accompagner. ⚠ *La Fondation ne finance pas la production audiovisuelle en tant que telle, les manifestations ponctuelles (colloques, forums, expositions, festivals …), la production de spectacles, le financement de travaux d'écriture, la création d'un événement culturel ; le soutien direct à la création ou aux artistes, les frais de fonctionnement qui ne seraient pas directement liés au projet, des opérations de relations publiques, de communication ou de création de site Internet, les projets personnels, les projets à l'international uniquement.*
Principaux critères de sélection des projets	Les projets doivent viser l'accès à la culture, aux arts ou à l'audiovisuel et : - Concerner des jeunes qui sont éloignés de la culture ou qui s'en sentent exclus (environnement social, géographique, hospitalisation, incarcération, handicap…) - Comporter un ou plusieurs de ces objectifs : développer l'autonomie des bénéficiaires, leur esprit critique, favoriser leur épanouissement, leur créativité, leur capacité d'insertion sociale et professionnelle, - Renforcer la cohésion sociale, l'égalité des chances, la citoyenneté, l'insertion professionnelle, - Caractère innovant du projet, - Localisation de l'action sur le territoire français (métropole et/ou Outre-Mer), - Fiabilité financière et morale du porteur de projet.
Porteurs de projet éligibles	Associations régies par la loi 1901.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Association 1000 visages (Ile-de-France) : L'association 1000 visages développe des projets pour mettre les pratiques artistiques au service de l'égalité des chances. Grâce au projet « Cinétalents », des jeunes issus des quartiers populaires vont enrichir leur culture cinématographique, en pratiquant l'ensemble des métiers du cinéma. L'objectif est de les amener à réaliser des œuvres de qualité qui valorisent les jeunes.
Le programme intègre de la pratique mais aussi de la théorie et l'histoire du cinéma. Les actions sont encadrées par des professionnels formés dans les plus grandes écoles. Les jeunes réalisent des courts-métrages, moyens-métrages et documentaires, pendant des ateliers.
Toute l'année, les intervenants professionnels sont disponibles pour conseiller les jeunes, mettre à disposition leur réseau professionnel, les aider dans leurs orientations et dans leur préparation aux concours des écoles de l'image.
Deux court-métrages réalisés dans le cadre de ce projet ont été récompensés, l'un à Cannes et l'autre à la Mostra de Venise. Deux jeunes bénéficiaires de l'association, de surcroît boursiers Fiction de la Fondation, ont été repérés et sélectionnés par la Fémis.
http://www.1000visages.fr

La Compagnie du Labyrinthe (Bourgogne) : La Compagnie du Labyrinthe a conçu le projet « De la scène à l'image » avec différents partenaires publics et privés, sociaux, éducatifs, judiciaires. 70 jeunes en grande difficulté sociale ont été formés à l'art dramatique, à l'écriture, à l'image et au montage vidéo. Ils ont réalisé ce projet artistique aux côtés d'artistes professionnels : présentation scénique et création de sept courts métrages. Le projet a été valorisé par une exposition à la MJC et à la Mairie, des projections dans différents cinémas, l'édition d'un livre et d'un DVD.
http://cielabyrinthe.free.fr

Les projets soutenus par la Fondation depuis sa création en 2007 sont tous consultables sur son site Internet.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Le dépôt des projets s'effectue uniquement sur le site Internet de la Fondation, dans la rubrique « Déposer un projet ». Il faut s'inscrire pour ensuite compléter le formulaire de candidature en ligne. Celui-ci permet de présenter le projet pédagogique, le budget du projet et le plan de financement des actions. Il est inutile d'envoyer d'autres annexes. Les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.

- **Processus de sélection**

Chaque dossier reçu via le site Internet est instruit par l'équipe de la Fondation. Un premier tri des dossiers est effectué en fonction des critères de sélection : objectifs, qualité du projet, délais, etc. Dans un second temps, les porteurs de projets sélectionnés sont contactés. La Fondation pourra demander des informations ou des pièces complémentaires.

Les projets qui correspondent bien aux champs d'intervention de la Fondation et dont le dossier est complet, sont ensuite étudiés. Les projets retenus sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Il se réunit généralement trois fois par an et décide de l'engagement de la Fondation dans le projet, et du montant d'une éventuelle subvention. En cas de soutien du dossier, une convention de mécénat est adressée au porteur du projet. Ce document précise les modalités concrètes de l'action de mécénat de la Fondation et les engagements des parties.

- **Contacts**

www.fondation.fondationfrancetelevisions.fr
Fondation d'entreprise France Télévisions
26-40 rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris Cedex 15
01 56 22 60 12
fondation@francetv.fr
⚠ *La Fondation ne souhaite pas recevoir de dossiers par envoi postal, ni par dépôt direct à son adresse.*

Fondation du Groupe Up

http://www.up-group-foundation.com

Création	1999
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation du Groupe Up soutient les porteurs de projets qui agissent contre l'exclusion et les discriminations, créent de l'emploi à travers l'innovation sociale, et participent au développement durable des territoires.
Types de projets soutenus	- Soutien aux populations vulnérables, - Citoyenneté, **culture** et éducation, - Développement local durable, - Prévention, nutrition et santé, - Aide à la création d'entreprise, - Recherche et innovation sociale, - Développement de la cohésion, du dialogue social et de la gouvernance démocratique, - Promotion de la francophonie.
Budget annuel	330 000 €. Le montant moyen des aides se situe autour de 4 500 euros.
Nombre de projets aidés	La Fondation subventionne une soixantaine de projets par an. La part des projets culturels soutenus représente environ 20% des projets financés.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Subvention d'investissement ⚠ *La Fondation ne finance pas les budgets de fonctionnement.*
Principaux critères de sélection des projets	La Fondation du Groupe Up aide les structures répondant aux critères suivants : - Les projets qui entrent dans l'un des domaines d'intervention de la fondation, - Demande pour une subvention d'investissement, - La création d'emploi, - Les projets dont l'existence et la finalité se situent en France ou l'un des pays d'implantation du groupe Up, - La capacité d'autofinancement, - L'existence effective de la structure. Les **projets culturels** sont recevables s'ils répondent aux critères énoncés ci-dessus et visent l'accès à la culture de personnes en difficulté.
Porteurs de projet éligibles	Les associations régies par la Loi 1901 et les structures de l'économie sociale et solidaire (SCIC, SCOP, Entreprises adaptées…) peuvent déposer un projet.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Ateliers du Chaudron (Paris) : L'association Les Ateliers du Chaudron anime des ateliers d'expression et de communication par le théâtre. Dans ce projet, l'association propose des ateliers théâtre à des personnes bénéficiaires du RSA pour les aider à se projeter dans l'avenir et à construire un projet d'insertion.
La structure propose également des ateliers aux enfants et adolescents du quartier. Ces ateliers de théâtre et d'improvisation ont pour objectifs la socialisation, la prévention, la lutte contre l'illettrisme et la communication.
La Fondation a participé à l'aménagement des locaux de l'association. Elle proposera ainsi davantage d'ateliers de pratiques artistiques et mettra ses locaux à disposition d'artistes.
www.ateliersduchaudron.net

Arts pour tous (La Réunion) : L'association Arts pour tous souhaite favoriser la mixité et la rencontre des publics à travers des activités artistiques, dans le cadre de projets communs. L'association conçoit des ateliers d'éducation à la pratique artistique, en plaçant les bénéficiaires dans une démarche d'apprentissage et d'appropriation du « vivre et faire ensemble ».
Le soutien de la Fondation a permis à l'association d'améliorer les actions mises en œuvre, l'accueil des bénéficiaires, l'accessibilité et l'information pour tous.
http://artspouretavectous.wifeo.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Pour soumettre une demande de subvention, il faut remplir le formulaire « Demande de subvention » directement sur le site Internet de la Fondation. Si le dossier est éligible, une liste d'éléments complémentaires (statuts, rapports d'activité, budget…) est demandée (environ un mois de délai), afin de constituer un dossier pour le Comité de Présélection.

- **Processus de sélection**

L'ensemble des dossiers retenus est présenté au Comité de Présélection. Celui-ci se réunit 3 fois par an (février, mai et octobre) pour sélectionner les dossiers qui seront examinés en Comité Exécutif.
C'est le Comité Exécutif qui décide des projets à soutenir et du montant des subventions. Il se réunit 3 fois par an (mars, juin, octobre). Le résultat des décisions est communiqué exclusivement par courrier.

- **Contacts**

Fondation du groupe Up
27-29 avenue des Louvresses
92230 Gennevilliers
contact@up-group-foundation.com
⚠ *Les dossiers reçus par courrier postal ne sont pas examinés.*

Fondation La Poste

http://www.fondationlaposte.org

Création	1995 (sous égide de la Fondation de France), la Fondation est devenue fondation d'entreprise en 2002.
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation La Poste soutient l'expression écrite, dans le cadre d'une démarche à la fois culturelle et sociale. La fondation soutient l'écriture épistolaire, l'écriture vivante et novatrice, l'accès à l'écriture sous ses diverses formes. La Fondation s'implique dans l'édition de correspondances, la remise de trois prix littéraire « Prix Wepler », « Prix Sévigné » et « Prix Clara », l'édition d'une revue littéraire « FloriLettres », le soutien à des manifestations liées à l'écriture, et le soutien d'actions en faveur de l'écriture pour tous, de l'accès aux différentes formes d'écriture pour tous.
Types de projets soutenus	Les initiatives suivantes sont encouragées : - Edition de correspondances, - Manifestations artistiques qui rendent plus vivantes la lettre et l'écriture, - Projets des jeunes talents qui associent texte et musique - Actions en faveur des exclus de la pratique, de la maîtrise et du plaisir de l'écriture. - Accès aux différentes formes d'écriture pour tous.
Budget annuel	900 000 €. Le montant des subventions varie selon la nature du projet.
Nombre de projets aidés	La Fondation finance environ 130 projets par an.

Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	Dépenses liées au projet		

Principaux critères de sélection des projets	La Fondation soutient les projets qui promeuvent l'expression écrite : - Edition de correspondances, - Manifestations qui valorisent, complètent ou illustrent les correspondances et leur écriture, - Jeunes talents qui se manifestent dans l'écriture de textes associés à la musique, - Diffusion, notamment sur Internet, de l'information littéraire en rapport avec ses objectifs, - Projets en direction de publics exclus de la pratique, de la maîtrise et du plaisir de l'écriture. - Qualité des actions réalisées.
Porteurs de projet éligibles	Les associations régies par la Loi 1901 peuvent déposer un projet.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Rencontres d'Aubrac (Aveyron) :
Le Festival littéraire du plateau d'Aubrac réunit des écrivains, universitaires, acteurs, musiciens... pendant plusieurs jours, des lectures de correspondances sont proposées au public. Ces lectures sont également enregistrées et radiodiffusées sur France Culture.
www.rencontres-aubrac.com

Festival La Manufacture d'idées (Saône-et-Loire) :
L'Association La Manufacture d'idées promeut la culture, la création artistique et le débat d'idées en milieu rural. La 4ème édition du festival La Manufacture d'idées avait pour thème « l'émancipation ». Le festival a réuni des intervenants écrivains, philosophes, chercheurs, journalistes, artistes, acteurs de la vie publique. A cette occasion, une création d'Emmanuel Favre a été présentée, à partir de l'adaptation du roman de John Berger portant sur la correspondance entre une femme et son compagnon, prisonnier politique.
Une lecture de Lettres à D d'André Gorz a été proposée par le comédien André Wilms. Le festival a organisé un atelier d'écriture et de recherche avec des élèves du lycée Lamartine de Mâcon ainsi qu'un débat sur les questions de justice et de sécurité. Un atelier d'écriture au Centre Pénitentiaire de Varennes-le-Grand a également été proposé.
http://lamanufacturedidees.org

Les projets soutenus par la Fondation du groupe La Poste sont présentés sur le site Internet.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Pour soumettre une demande, les candidats doivent se rendre dans la rubrique « contact » du site Internet de la Fondation, puis télécharger un formulaire de candidature. Il y a plusieurs formulaires disponibles.
En fonction de la nature du projet, à choisir selon la nature du projet (Fiches Édition ou Événement ou Projet Solidaire).
Les dossiers sont à renvoyer par courriel à la Fondation.

- **Processus de sélection**

Les projets sont étudiés tous les mois par un Comité, qui sélectionne les projets qui seront soutenus.

- **Contacts**

Fondation d'entreprise La Poste
CP A 503
9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS
01 55 44 01 17
fondation.laposte@laposte.fr

Fondation M6

http://www.groupem6.fr/fondation/

Création	2010
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation M6 a pour vocation d'aider les populations les plus défavorisées, et en particulier, de soutenir les actions audiovisuelles proposées aux personnes incarcérées, ainsi que les dynamiques de réinsertion. A travers cette action, la fondation souhaite qu'au-delà de la dimension punitive, le temps de la prison soit pour le détenu un temps de réflexion et de reconstruction.
Types de projets soutenus	- Accompagnement des dynamiques de socialisation et de réinsertion par la formation aux métiers de l'audiovisuel, - Projets consacrés à améliorer la qualité de vie des personnes incarcérées par le biais du sport ou de la culture, - Lutte contre l'illettrisme des personnes détenues.
Budget annuel	Non communiqué
Nombre de projets aidés	Non communiqué
Mode d'intervention	**Subventions** / **Appel à projets** / **Mécénat de compétences** Dépenses liées au projet / Oui / ⚠ *La Fondation ne finance pas la production d'œuvres audiovisuelles sur la thématique de la prison ou des personnes détenues, la création ou le soutien de nouveaux canaux vidéo internes aux établissements pénitentiaires, les projets sans réalisation concrète (observatoire, étude...), plus de 3 années consécutives un même projet et plus d'un projet par association et par an.*
Principaux critères de sélection des projets	- Etre destiné à l'univers carcéral et/ou aux personnes placées sous-main de justice ou étant récemment sorties de prison (- de 6 mois), - Entrer dans l'axe d'intervention de la fondation : aider à la réinsertion, améliorer l'offre culturelle et sportive entre les murs, - Inclure un volet Insertion dans le cadre général du projet, - Etre pertinent : tout en tenant compte du contexte particulier lié à l'univers carcéral, le projet devra être porteur d'une véritable réflexion quant au bénéfice de l'action pour la personne détenue (y compris et surtout au-delà des murs). Les projets devront faire preuve d'une réelle valeur ajoutée, - Rechercher des bénéfices pérennes et significatifs pour les personnes ayant bénéficié de l'action, - Faire l'objet de suivis réguliers et d'une évaluation permettant de mettre en exergue des indicateurs précis, - Etre mis en œuvre sur le territoire français.
Porteurs de projet éligibles	Les associations, ONG, organisme d'intérêt général à but non lucratif et/ou reconnu d'utilité publique, ayant leur siège social en France et au minimum 2 ans d'existence (à compter de la date de publication au JO). Ces organismes doivent bénéficier de ressources financières diversifiées et pouvoir fournir les preuves d'un contrôle efficace des comptes.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Formation de détenus aux métiers de l'audiovisuel :
« Depuis la création de la Fondation, une vingtaine d'ateliers audiovisuels en détention ont été soutenus permettant ainsi la création de chaînes de télévision interne à chaque établissement dits « canaux vidéo interne ». Ces ateliers permettent de former les détenus à la production de manière autonome (captation, tournage, montage …) ainsi qu'à la programmation. »
Exemple en région Nord-Pas de Calais : en 2014, quatre canaux vidéo ont été mis en place ainsi qu'une vingtaine de productions, avec l'accompagnement de l'association Hors-cadre. Elles seront mutualisées sur ces établissements afin d'en alimenter le canal vidéo interne. En 5 années, ce sont presque 10 personnes détenues qui ont trouvé un poste dans les métiers de l'audiovisuel à leur sortie. »
www.horscadre.eu

The Mamy's and the Papy's en concert dans la région Nord-Pas-de-Calais :
« Groupe vocal crée en 2011 composé de 28 seniors (entre 60 et 84 ans) qui interprètent des standards de la musique Pop-Rock des années 70 jusqu'à nos jours. En partenariat avec l'association Hors Cadre et la Fondation M6, ils se sont produits pour trois concerts à la maison d'arrêt de Béthune, au centre de détention de Maubeuge et au centre de détention de Bapaume à l'occasion de la Fête de la Musique ! Plus d'une centaine de détenus par établissement ont pu reprendre en cœur les reprises de ce répertoire rock. »
https://fr-fr.facebook.com/THE-MAMYS-THE-PAPYS-615365018487553/

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Il faut constituer un dossier permettant à la fondation d'étudier le projet et de connaître la structure porteuse du projet.

La fondation met à disposition une « Fiche projet à télécharger » sur son site internet. Cette fiche détaille la trame et les consignes pour élaborer le dossier de candidature :
- Un premier formulaire destiné à une présentation concise de 2 pages maximum. Le but est de présenter simplement et concrètement la structure qui porte l'action et l'essentiel du projet : thématique (au choix : réinsertion, culture, sport, illettrisme, soutien associatif), brève présentation du projet, nombre et profil des bénéficiaires (milieu ouvert/milieu fermé, homme/femmes/mineurs), objectifs, impact attendu, bénéfices en termes de réinsertion pour les bénéficiaires, budget (financements prévisionnels et contribution sollicitée)…
- Un second formulaire pour détailler les informations concrètes sur la structure et les contenus du projet. Ce dossier est à compléter de documents administratifs (rapport d'activité, comptes et budget prévisionnel de fonctionnement de la structure…).

Ces 2 formulaires ainsi que les annexes sont à retourner de préférence par courriel à fondation@m6.fr, en indiquant dans l'objet du courriel : « Proposition projets – (+ la thématique du projet parmi les suivantes : Réinsertion, Culture, sport, Illettrisme, soutien associatif). Si cette transmission par courriel est impossible le dossier pourra être transmis par courrier postal.

- **Processus de sélection**

Les dossiers sont présélectionnés par l'équipe de la Fondation en fonction des critères d'éligibilité. Dans un second temps, les projets recevables sont évalués au cas par cas, périodiquement, par une instance collégiale.

- **Contacts**

Fondation M6
89, avenue Charles de Gaulle
92 525 Neuilly sur seine
fondation@m6.fr

Fondation MACIF

http://www.fondation-macif.org/

Création	1993
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation d'entreprise du groupe MACIF accompagne et promeut les initiatives d'innovation sociale, qu'il s'agisse de projets émergents ou d'actions novatrices ayant déjà fait leurs preuves.
Types de projets soutenus	La Fondation soutient les projets lorsqu'ils répondent à des besoins sociaux dans les domaines de l'habitat, la santé, la mobilité, la finance solidaire, et la lutte contre l'isolement.
Budget annuel	3 200 000 €. Le montant des subventions varie fortement en fonction des besoins et de l'ampleur du projet. Il peut aller de 2 000 à 150 000 € en cas de projet d'envergure. Le montant moyen des subventions est de 19 500 euros environ.
Nombre de projets aidés	191 projets par an. La part des projets culturels dans les projets soutenus est très réduite.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Dépenses liées au projet La Fondation MACIF propose aussi un accompagnement aux porteurs de projets. ⚠ *La Fondation ne finance pas les projets ponctuels, ni les projets à seule composante culturelle.*
Principaux critères de sélection des projets	- Initiatives socialement innovantes en termes de méthode, de territoire, de moyens utilisés, - Publics ciblés en situation de fragilité : personnes âgées, isolées, éloignées de l'emploi, en situation de précarité ou de handicap… - Projets répondant à des besoins sociaux avérés, - Implication de plusieurs partenaires et en particulier d'acteurs locaux (publics et / ou privés). Les **projets culturels** doivent obligatoirement entrer dans le cadre d'une des 5 thématiques de la fondation : habitat, santé, mobilité, finance solidaire, lutte contre l'isolement.
Porteurs de projet éligibles	Les associations régies par la Loi 1901, les structures de l'économie sociale et solidaire, les collectivités territoriales et les entreprises à finalité sociale ou disposant de l'agrément Entreprise Solidaire d'utilité Sociale (ESUS) peuvent déposer un projet.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

La Coursive Boutaric (Côte-d'Or): Ce pôle culturel et créatif de Dijon réunit des compagnies de spectacle vivant, une agence de création de site internet, des structures de production et d'évènements culturels…
L'association a reçu le soutien de la fondation Macif pour mener sur le quartier d'habitat social de Grésilles où elle est implantée des actions :
- de formation et d'insertion
- d'implication de la population dans des projets environnementaux : jardins partagés, sensibilisation à l'environnement urbain
Elle s'attache à favoriser la mixité et le lien social et à valoriser les diversités culturelles.
www.la-coursive.fr

La Péniche Cancale (Côte-d'Or) :
« En 2009, une petite équipe de passionnés et de bénévoles redonne vie à une vieille péniche de transport de marchandises amarrée dans le port du canal de Dijon. Devenue depuis un lieu alternatif de spectacle où se rencontrent les gens, les genres artistiques et les générations, la coopérative veut mettre à profit son ancrage local pour développer à Dijon le projet d'un port à la fois touristique, culturel et écologique. »
www.penichecancale.com

La maison de parents (Côte-d'Or) : un médecin en soins palliatifs fait entrer les arts vivants dans son service, en partenariat avec une coopérative d'artistes. L'art vient au chevet des malades. Cette démarche innovante aide les patients et leurs familles à vivre plus sereinement ces moments difficiles.
http://mdp21.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Le site internet permet de proposer sa candidature directement au chargé de mission correspondant à zone de réalisation du projet. La page « votre projet / vos contacts » permet d'accéder au formulaire de contact du chargé de mission.
En plus des informations complètes sur sa structure, il est demandé au porteur de fournir un certain nombre d'éléments relatifs au projet :

- Diagnostic des besoins et présentation du porteur de projet,
- Description détaillée du projet,
- Budget prévisionnel, plan de financement,
- Composition envisagée du comité de pilotage,
- Le cas échéant un (des) devis.

- **Processus de sélection**

La Fondation MACIF s'appuie sur 13 chargés de missions : 11 en régions et 2 au national. Les projets retenus sont adressés au chargé de mission correspondant au territoire du projet. Celui-ci sélectionne les projets à proposer au Comité. Les projets sélectionnés sont présentés par les chargés de mission, dans les commissions de la Fondation, au niveau national et en région. Les commissions se réunissent de 4 à 6 fois par an.

Lors d'évènements ponctuels, les salariés de l'entreprise sont associés au choix des projets qui seront soutenus par la Fondation.

- **Contacts**

17-21 place Etienne Pernet
75725 CEDEX 15 Paris
01.55.31.63.14
fondation@macif.fr
⚠ *Pour toute demande de contact, il est préférable de se reporter au site internet www.fondation-macif.org. En effet, la Fondation étant organisée en un Siège national et 11 délégations régionales, l'interlocuteur adéquat est fonction de la dimension et du territoire du projet.*

Fondation MMA (Mutuelles du Mans assurances)

http://www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html

Création	1983
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La **Fondation MMA** (Mutuelles du Mans Assurances) a pour vocation de financer des projets d'intérêt collectif à caractère humanitaire, sportif, **culturel** ou éducatif qui favorisent l'épanouissement personnel et l'insertion des jeunes, souffrant d'un handicap, notamment suite à accident.
Types de projets soutenus	Les **projets culturels** sont soutenus lorsqu'ils facilitent l'accès à la culture des personnes handicapées, dans diverses disciplines telles que le théâtre, la danse, la musique, etc.
Budget annuel	460 000 € Le montant moyen d'une subvention pour un projet culturel ordinaire est de 3 500 €.
Nombre de projets aidés	La Fondation soutient une dizaine de projets culturels chaque année. Ils sont instruits dès lors qu'ils rentrent bien dans le cadre des statuts de la Fondation MMA.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Dépenses liées à un projet précis ⚠ *La Fondation ne finance pas les frais de fonctionnement.*
Principaux critères de sélection des projets	- Projets d'intérêt collectif à caractère humanitaire, culturel, sportif ou éducatif favorisant l'épanouissement personnel et l'insertion de personnes handicapées, clients ou non de MMA, - Qualité du projet, - Réelle contribution de personnes en situation de handicap, - Cofinancement des besoins spécifiques au handicap (pas de frais de fonctionnement).
Porteurs de projet éligibles	Les associations régies par la Loi 1901 peuvent déposer un projet dont les bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Danser dans un fauteuil (Isère) :
L'Association Imagin' et une chorégraphe, Colette Priou, ont imaginé ce projet réunissant des interprètes amateurs et professionnels, valides et en situation de handicap.
Le projet est composé d'interprètes professionnels/artistes, d'interprètes amateurs valides et d'interprètes en situation de handicap. Le but du projet était de promouvoir la citoyenneté, l'insertion, la solidarité, l'entraide sociale en direction des personnes en situation de handicap ; afin de leur permettre d'accéder à la culture artistique et chorégraphique, et de montrer qu'une personne handicapée peut devenir un danseur à part entière.
La pièce réalisée « Au-delà… de » a connu un vif succès à Grenoble et elle a été montrée au Festival d'Avignon.
www.compagnie-priou.fr

Des fleurs pour l'Arche (Sarthe) :
L'Arche est un Centre régional spécialisé dans la rééducation et la réadaptation fonctionnelles. Le projet artistique a consisté à peindre un chemin floral, inspiré de l'œuvre du plasticien japonais (Takashi Murakami) sur les murs de la passerelle du Service Cosmos.
Après avoir publié dans le journal de l'Arche l'invitation à participer aux ateliers mis en place pour mener à bien cette œuvre commune, les patients et les professionnels ont répondu présents.
http://asso-prh.fr/centre-de-larche-2/

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les associations remettent une présentation de leur projet et de son budget (avec devis si possible), soit à un Agent MMA, soit directement à la Fondation, par courriel de préférence : fondation.mma@groupe-mma.fr

Si le projet est éligible par rapport aux critères de sélection de la Fondation, un dossier de candidature est envoyé au porteur de projet. Le dossier à retourner comporte la description détaillée du projet, le budget total du projet et le montant de la demande (devis à l'appui).

- **Processus de sélection**

Les dossiers complétés sont instruits par les membres du bureau de la Fondation. Si le projet est sélectionné, il est présenté au Jury national qui décide de l'attribution des subventions. Ce jury se réunit deux fois dans l'année (printemps et automne). Les dossiers doivent parvenir au secrétariat de la Fondation pour le 15 avril et le 11 novembre.

Le versement des fonds est assuré par la Fondation de France, lorsque le projet est réalisé, sur production de factures acquittées en rapport avec la subvention accordée. Un retour sur la réalisation du projet est demandé.

- **Contacts**

Fondation MMA
14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans CEDEX 9
fondation.mma@groupe-mma.fr

Fondation Nature et Découvertes

http://www.fondation-natureetdecouvertes.com

Création	1994
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation Nature et Découvertes a pour vocation de participer à la **protection de la nature** et **l'éducation à l'environnement**. Elle encourage les initiatives en France (métropole et outremer) et à l'étranger.
Types de projets soutenus	- **Protection de la nature** : étude, inventaire ou réintroduction d'une espèce disparue. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel, soutien aux initiatives émergentes respectueuses de la biodiversité cultivée. - **Education à l'environnement** : projets pédagogiques demandant une participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants et qui permettent de découvrir et de mieux connaître la nature. - **Sensibilisation des publics** : campagne de sensibilisation à la biodiversité pour le grand public ou à destination d'un public ciblé : édition de documents écrits, **réalisation de supports audiovisuels ou multimédias, organisation d'expositions**...
Budget annuel	Non communiqué
Nombre de projets aidés	Non communiqué
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Dépenses liées au projet / Oui / ⚠ *La Fondation ne finance pas les projets : proposés par des personnes individuelles, des structures commerciales ou collectrices d'impôts, déjà réalisés lors de l'attribution des subventions, à but lucratif, promotionnel ou publicitaire, d'aménagement d'un établissement scolaire ou universitaire, de fin d'études, de thèses ou de mémoires universitaires, d'édition de livres, à caractère personnel comme les voyages, événementiels (festivals, rencontres, classes vertes...), relatifs au développement durable (énergies renouvelables, recyclage des déchets, etc.), concernant le patrimoine bâti, l'astronomie, la géologie et les jardins partagés.*
Principaux critères de sélection des projets	- Correspondre à l'un des trois thèmes suivants : ▪ **Protection de la nature** : étude, inventaire ou réintroduction d'une espèce disparue. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel, soutien aux initiatives émergentes respectueuses de la biodiversité cultivée. ▪ **Education à l'environnement** : projets pédagogiques demandant une participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants et qui permettent de découvrir et de mieux connaître la nature. ▪ **Sensibilisation des publics** : campagne de sensibilisation à la biodiversité pour le grand public ou à destination d'un public ciblé : édition de documents écrits, **réalisation de supports audiovisuels ou multimédias, organisation d'expositions**... - Se dérouler dans la durée, Les **projets culturels** peuvent être présentés sur le thème de l'éducation à l'environnement ou la sensibilisation des publics.
Porteurs de projet éligibles	Associations loi 1901.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les micromammifères par le pastel (Loir-et-Cher) :
« Découvrir les micromammifères aux scolaires de la région au travers d'ateliers et de supports pédagogiques avec un livret ludique de 24 pages incluant l'art animalier.
L'association de Recherche et de Protection des Micromammifères des pays du Val de Cher (ARPM) fait découvrir la technique du pastel animalier et de la photographie naturaliste au travers d'une exposition itinérante et d'ateliers pédagogiques. Elle a conçu et diffuse un livret pédagogique sur les micromammifères à destination des scolaires. Cette sensibilisation sur certaines espèces en régression est fort utile car elle complète les programmes scolaires. »

Un film sur l'agriculture biologique (Vienne) :
« L'association *L'œil a ses réflexes* est constituée de membres dont deux réalisateurs qui souhaitent sensibiliser le public à l'agriculture biologique dans le cadre du développement durable et solidaire. Cette démarche est une initiative citoyenne et un questionnement lié aux pratiques de consommation alimentaire. Que signifie l'agriculture biologique ? Quels en sont les enjeux ? Par la rencontre avec les acteurs de ce secteur agricole, le film documentaire La Bio-utopie (40 mn) explore différentes facettes de ces interrogations : les spécificités de ce mode de production, ses implications sociales et économiques, son développement actuel... Le film met en avant des approches collectives et territoriales qui privilégient une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, de la biodiversité et du commerce équitable. »

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les projets peuvent être déposés dans le cadre des projets majeurs (sollicitation comprise entre 3 000 € et 10 000 €) ou des projets coups de main (sollicitation entre 500 € et 2500 €). Un formulaire est mis à disposition des associations sur le site de la fondation. Il est à remplir et à renvoyer en ligne. Seuls les projets présélectionnés après l'envoi du formulaire recevront le dossier complet de candidature et un code d'accès à la base Fondation pour intégrer une demande officielle. Ces éléments seront à renvoyer avant une date butoir.

- **Processus de sélection**

Les demandes de soutien sont présélectionnées en fonction des critères de la Fondation. Les candidats dont les projets sont recevables reçoivent par mail un dossier de candidature à remplir. Les dossiers de candidature "papier" complets et reçus dans les délais sont étudiés par les comités.
Les projets qui seront présentés au Comité de la fondation sont examinés par l'équipe de la fondation et, si besoin, par des experts. Ils contactent les porteurs de projets en cas de nécessité de précisions. C'est le Comité qui choisit les projets à soutenir et valide le montant du financement.
Le Comité « Coup de main » se réunit quatre fois par an et le Comité « projets majeurs » se réunit une fois par an. Les dates sont diffusées sur le site internet.

- **Contacts**

Fondation Nature et Découvertes
1, Avenue de l'Europe
78117 Toussus-Le-Noble
bjouenne@nature-et-decouvertes.com

Fondation Norauto

http://www.fondation.norauto.fr

Création	2005		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Norauto s'est fixée comme mission d'agir pour une conduite responsable et solidaire. Elle encourage les projets associatifs qui sont menés dans les domaines de la mobilité pour tous, de l'environnement, et de la sécurité routière.		
Types de projets soutenus	**Axe Aide à la mobilité** Projets favorisant les déplacements des personnes fragilisées ou handicapées : - Aménagement de véhicules, - Apprentissage de la conduite ou des déplacements urbains pour des personnes illettrées...	**Axe Sécurité routière** Projets d'éducation ou de sensibilisation à la sécurité routière pour tous les usagers de la route : - Ateliers de conduite pour personnes âgées, - Ateliers pédagogiques pour la conduite d'adolescents en scooters, - Mise en place de pédibus.	**Axe Environnement** Projets renforçant le lien entre route et environnement : - Lutte contre les pollutions des bords de route, - Protection de la biodiversité, - Utilisation de modes de déplacement doux.
Budget annuel	300 000 €.		
Nombre de projets aidés	La fondation soutient environ 85 projets par an dont une quinzaine ayant une dominante culturelle.		
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	Dépenses liées au projet	Oui	
	⚠ *La Fondation ne finance pas : les frais de fonctionnement habituels de l'association, les véhicules non aménagés TPMR, l'accès au permis de conduire, les simulateurs dédiés à la sensibilisation aux risques routiers y compris les prototypes, les actions de sécurité routière liées à des événements, les formations aux premiers secours, les plans de déplacement, le covoiturage, l'autopartage, les rallyes humanitaires, les garages solidaires, les actions de mobilité pour un public en insertion professionnelle qui ne favoriseraient pas l'autonomie, les actions déjà réalisées.*		
Principaux critères de sélection des projets	- Le projet se situe à moins de 30 minutes d'un centre Norauto, - Demande portant sur le financement d'un équipement, d'un investissement, d'un aménagement, lié à un projet, - Le projet doit pouvoir être parrainé par un salarié de l'entreprise. Les **projets culturels** peuvent être présentés s'ils correspondent à l'un des trois axes de la fondation.		
Porteurs de projet éligibles	Etre une association loi 1901 ou 1908, domiciliée en France métropolitaine agissant pour l'intérêt général.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'axe environnement**

Une yourte pour sensibiliser à l'environnement (Seine-Maritime) : La Compagnie Ça s'peut pas effectue des actions de sensibilisation à l'environnement par des spectacles pour enfants sur les thématiques de l'eau, la pollution, les déchets, etc. Elle organise également des animations liant culture et écologie et des activités culturelles en milieu rural. La fondation a soutenu son projet de création d'un lieu itinérant de sensibilisation à l'environnement. La compagnie est allée à la rencontre d'enfants et d'habitants de différentes communes, et les a invités sous une yourte. Les animations mises en place furent des pièces de théâtre participatives sur la thématique des déchets, des conférences sur la réduction des consommations d'énergies ou la mise en place de trajet pédibus, des ateliers d'arts plastiques à partir de déchets ramassés sur les bords des routes, etc.
www.caspeutpas.com

- **Dans le cadre de l'axe sécurité routière**

Ça n'arrive pas qu'aux autres (Isère) : La compagnie de théâtre Kaléidoscope mène un travail d'éducation à la culture et de sensibilisation sur des sujets de société, en créant des spectacles tout public. Ces spectacles s'inscrivent dans des projets d'action culturelle globaux impliquant des personnes non-initiées aux pratiques culturelles.
Le spectacle débat intitulé "Ça n'arrive pas qu'aux autres" porte sur la thématique de Sécurité Routière. Il vise à sensibiliser les jeunes aux dangers de la route en abordant différentes situations. La Fondation a financé la mise en place de la pièce (décors, création vidéo…) qui a été proposée aux établissements scolaires de l'Isère.
www.compagnie-kaleidoscope.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Il est conseillé de prendre connaissance des informations disponibles sur le site internet et de contacter la fondation avant de remplir le dossier de candidature. Pour déposer un projet il faut créer un compte sur le site internet puis de remplir le dossier de candidature dans la rubrique « déposer un projet ».

- **Processus de sélection**

Les projets sont étudiés trois fois par an (les dates figurent sur le site internet). Après chaque date de clôture d'appel à projets, l'équipe de la Fondation présélectionne les projets correspondant aux critères d'éligibilité.
Les porteurs de projets présélectionnés sont contactés par un membre de l'équipe de la fondation, pour échanger et mieux connaître le projet. Les projets présélectionnés sont présentés au comité de sélection de la Fondation. Celui-ci valide le soutien et le montant de la dotation de chaque projet. Les candidats sont informés de la décision par courrier.

Le comité de sélection se réunit au plus tard **trois mois après chaque date de clôture** d'appel à projets.

Dès validation du soutien par la Fondation, l'association a 18 mois pour réaliser son projet. Chaque projet sera suivi par un collaborateur Norauto, parrain de l'association, avec l'aide de l'équipe de la Fondation.

- **Contacts**

Fondation Norauto
CRT, rue du Fort
CS 70 225
59812 LESQUIN Cedex
03 20 60 75 93
fondation@norauto.fr
⚠ *Tous les contacts s'opèrent via internet.*

Fondation Orange

http://www.fondationorange.com

Création	1987 (Fondation France Télécom). La Fondation est devenue Fondation Orange en 2007.
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation Orange souhaite contribuer au bien-être des individus, au mieux vivre ensemble, à travers la solidarité numérique. La Fondation Orange agit dans les domaines de **l'éducation** (éducation numérique), la **santé** (aide aux personnes avec autisme) et la **culture** (musique vocale)**.** De nombreux projets culturels et artistiques sont soutenus. La Fondation est mécène de plusieurs festivals et de retransmissions d'opéras au cinéma.
Types de projets soutenus	**Axe culture : musique vocale** - Projets d'insertion de jeunes artistes, détection et accompagnement de jeunes groupes musicaux, - Projets de démocratisation de la musique pour les publics éloignés de la culture, - Diffusion musicale (festivals). **Axe santé : autisme** - Projets de recherche, - Création et équipement de structures d'accueil, - Développement d'applications numériques, - Insertion professionnelle des jeunes autistes. **Axe éducation numérique** - Formation de jeunes en insertion professionnelle avec les « Fab Lab solidaires », - Maisons digitales pour les femmes isolées, - Équipements d'écoles en Afrique avec des kits pédagogiques numériques.
Budget annuel	Près de 8 millions d'euros sont attribués en France.
Nombre de projets aidés	Chaque année, environ 300 projets sont retenus sur plus de 3 000 sollicitations.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Oui **Subventions sur appel à projets** : Oui **Mécénat de compétences** : Oui ⚠ *La Fondation ne finance pas l'organisation d'événements ayant pour but de collecter des fonds, le fonctionnement général de structures, les organisations politiques ou syndicales, les projets individuels , les voyages ou raids humanitaires, les missions de solidarité de courte durée, les collectes et/ou envois de livres, vêtements, médicaments, fournitures scolaires , les évènements ou concerts exceptionnels d'un soir .*
Principaux critères de sélection des projets	- Ne pas se substituer aux missions de l'État et des collectivités, - Se situer en dehors de la sphère commerciale, - Etre précis, daté, chiffré, - Etre développé sur le long terme. - La réalisation du projet doit être postérieure au comité de sélection de l'appel à projets, - Répondre aux critères de sélection de l'appel à projets.
Porteurs de projet éligibles	Les associations régies par la Loi 1901 et les structures d'intérêt général pouvant délivrer un reçu fiscal peuvent déposer un projet.
Principaux critères de création ou diffusion de musique vocale	- Professionnalisme : le soutien est accordé exclusivement à des projets portés et interprétés par des professionnels, - Répertoires : elle intervient dans les répertoires classiques, la création contemporaine, le jazz et les musiques du monde, - Qualité artistique : la Fondation aide des projets artistiques audacieux tant dans le choix des œuvres, des répertoires, que dans celui des interprètes, - Diffusion : projet à large diffusion (minimum 5 concerts).

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Réserver des salles de cinéma pour un public autiste (Paris) :
L'association Ciné-ma différence a réalisé un projet pour faciliter l'accès de spectateurs atteints d'autisme dans les «salles obscures».
L'objectif est que tous les spectateurs, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs difficultés, leur façon de communiquer leurs émotions, aient le plaisir d'aller au cinéma en famille comme tout le monde, pas dans des séances à part mais dans des séances conviviales où l'on peut se rencontrer sans crainte du regard des autres. En adaptant simplement les conditions d'accueil, on permet à ces spectateurs d'accéder enfin au cinéma, et leur plaisir est palpable à chaque séance.
www.cinemadifference.com

Ensembles vocaux (France) :
Depuis sa création, la Fondation Orange a contribué à la reconnaissance de nombreux jeunes chefs et au développement de leurs chœurs, orchestres et groupes vocaux. Plus de 110 formations musicales ont été accompagnées, dont le Cercle de l'Harmonie (Jérémie Rhorer), Pygmalion (Raphaël Pichon), L'Arpeggiata (Christina Pluhar), Aèdes (Mathieu Romano), La Capella Mediterranéa (Leonardo Garcia Alarcon), Le Balcon (Maxime Pascal)…
Ils sont soutenus depuis leurs débuts et jusqu'à leur rayonnement international. La Fondation les aide annuellement sur toutes leurs activités de recherche, concerts, tournées et enregistrements.

L'ensemble des projets soutenus par la fondation est mentionné sur son site internet.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les associations peuvent postuler en complétant leur dossier en ligne sur le site www.fondationorange.com. Le projet doit correspondre à l'un des Appels à projets de la fondation. Les porteurs de projet remplissent un dossier complet (statuts, rapport d'activité, budgets, liste des partenaires du projet, etc.) directement sur le site.

Les missions de mécénat de compétences par des salariées du groupe Orange sont mises à disposition des associations sous condition de fournir : statuts, copie de l'insertion au Journal Officiel des associations et des fondations, document fiscal confirmant le statut d'intérêt général, le bilan, rapport d'activités et compte de résultat du partenaire pour les trois derniers exercices, ainsi qu'une fiche de mission précise décrivant la mission du salarié Orange au sein de l'association.

- **Processus de sélection**

Les projets sont adressés à la Fondation dans le cadre d'appels à projets ou à l'initiative des associations et institutions.
La sélection des projets reçus suite à un appel à projets s'effectue par un comité de sélection réunissant des représentants de la Fondation et des experts externes choisis pour leurs compétences dans le domaine concerné.

La décision de mécénat de la Fondation fait l'objet d'une convention qui mentionne notamment les obligations du soumissionnaire en termes de communication, de suivi et de bilan du projet. Ce bilan doit être adressé à la Fondation dans les six mois suivant la fin du projet.

- **Contacts**

Fondation Orange
78, rue Olivier de Serres
75015 Paris, France

⚠ *Ne pas envoyer de dossier par courrier postal ni par courriel.*

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation des petits frères des Pauvres

http://fondation.petitsfreresdespauvres.fr

Création	2003
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et fondation abritante.
Objet	La Fondation des petits frères des Pauvres, créée par l'Association éponyme, a pour vocation de « faciliter et améliorer durablement les conditions de vie de personnes n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, principalement des personnes âgées ». Riche de l'expérience de son association fondatrice, la Fondation des petits frères des Pauvres soutient des solutions adaptées à la situation des personnes âgées isolées et/ou démunies, dans les domaines suivants : hébergement et logement, santé et soins palliatifs, exclusion et grande précarité, lien social et accompagnement. La Fondation soutient, directement ou via l'une de ses 7 fondations sous égide, l'Association les petits frères des Pauvres ou d'autres associations œuvrant dans le même but.
Types de projets soutenus	- **Logement** : projets d'accompagnement et de maintien dans le logement, hébergement temporaire, … - **Santé** : soins, accompagnement psychologique, aide alimentaire, accompagnement global… - **Lien social** : projets intergénérationnels, ateliers de lecture et d'écriture, projets d'expression et de valorisation par l'audiovisuel…
Budget annuel	La Fondation des petits frères des Pauvres finance prioritairement les grands projets de son association fondatrice. Elle finance et accompagne aussi des associations partenaires pour un montant annuel situé entre 500 000 € et 700 000€.
Nombre de projets aidés	En 2015, la Fondation des petits frères des Pauvres a accordé son soutien à une quarantaine de projets d'autres associations. Cependant, la part des projets à dominante culturelle est assez réduite.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées à un projet au profit de personnes âgées, isolées ou en précarité (fonctionnement ou investissement) **Subventions sur appel à projets** : **Mécénat de compétences** :
Principaux critères de sélection des projets	- Œuvrer au bénéfice de personnes âgées, pauvres ou isolées, - Projet d'utilité sociale et qui entre dans l'objet de la Fondation, - Présence d'un cofinancement, - Financement sollicité pour un projet bien défini et pour une durée précise, - Disponibilité des responsables du projet pour rencontrer les représentants de la Fondation.
Porteurs de projet éligibles	Etre un organisme à but non lucratif (association, fondation ou exceptionnellement établissement public), être reconnu d'intérêt général au sens fiscal du terme, avoir un objet social en adéquation avec la Fondation des petits frères des Pauvres, ses fondations abritées, et être un organisme où le bénévolat a une place ou est encouragé.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

« Mots, chansons et gourmandises » (Paris) :
Depuis 1990, l'association Tournesol, Artistes à l'Hôpital fait intervenir des artistes professionnels auprès de personnes hospitalisées ou désocialisées, de tous âges et de toutes pathologies confondues. Soutenu par la Fondation des petits frères des Pauvres, le projet « Mots, chansons et gourmandises » consiste à mettre en chanson des écrits de l'atelier d'écriture organisé par deux bénévoles dans les résidences des petits frères des Pauvres (Vincent Compoint et Anne-Marie Blaise - Paris, 18ème arrondissement), auprès d'un public en précarité. Ces ateliers ont permis de créer une vraie complicité entre tous les participants. Marie Tout Court, la chanteuse, accompagnée de Ronan son musicien, apporte rythme et rimes à ces écrits.
http://associationtournesol.com/

« Presque un siècle » (Rhône) :
L'association Le Centre Imaginaire de création se définit comme une boîte à outil artistique et culturelle, qui invente des projets culturels en lien avec des habitants et leurs espaces de vie. La Fondation des petits frères des Pauvres a soutenu le projet « Presque un siècle », mené par l'association Centre imaginaire de création, ayant pour but de recueillir et de partager d'une manière interactive des souvenirs de personnes âgées. Partis à la rencontre de femmes âgées, dont certaines accompagnées par l'Association les petits frères des Pauvres, trois artistes - un photographe, une plasticienne marionnettiste et une réalisatrice de documentaire sonore - créent ensemble le Musée itinérant de Germaine. L'objectif du projet est double : donner l'opportunité à des personnes âgées de s'exprimer et contribuer à changer le regard porté sur elles par notre société.
www.centreimaginaire.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les projets qui sont en adéquation avec l'objet de la Fondation des petits frères des Pauvres et ses critères de soutien peuvent être présentés. Les porteurs de projet sont invités à contacter la chargée de mission de la Fondation pour échanger sur l'action et la demande de soutien. Une fiche de demande de financement devra être remplie (envoyée sur demande).

- **Processus de sélection**

Les projets sont d'abord étudiés par la chargée de mission puis par le comité consultatif projets qui se réunit toutes les six semaines. La décision finale est prise par le Bureau de la Fondation des petits frères des Pauvres.
Dans le cadre d'une demande spécifique auprès d'une fondation abritée, c'est le comité de gestion, ayant lieu deux fois par an (mars et octobre), qui prend la décision.

- **Contacts**

Fondation des petits frères des Pauvres
Ludivine Grimber ou Nikola Jirglova
64 Avenue Parmentier
75011 Paris
01 49 23 14 15
fondation@petitsfreresdespauvres.fr

Fondation pour la petite enfance

http://www.fondation.meeschaert.com

Création	1994
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation soutien les projets associatifs qui apportent une aide aux enfants en situation de vulnérabilité (handicap, isolement, maladie, environnement familial fragile…) et qui contribuent à leur apprentissage du monde : éducation, citoyenneté, sensibilisation à l'environnement, **initiation à l'art**.
Types de projets soutenus	- **Appui aux enfants vulnérables** : accès aux livres et à la lecture dans des quartiers sensibles, actions qui favorisent l'intégration d'enfants en situation de handicap, présentation de spectacles dans des unités pédiatriques, - **Education artistique** : organisation d'activités artistiques (théâtre, chant, musique, danse…), initiation aux métiers du spectacle à travers des ateliers, etc.
Budget annuel	Non communiqué
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation soutient entre 10 et 15 projets.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Dépenses liées au projet ⚠ *La Fondation ne finance pas les projets non associatifs ou individuels, les projets situés hors de France, les manifestations ponctuelles (festivals, galas, expositions, concerts, conférences, etc.), les frais dits de fonctionnement, d'expertise, de conseil ou de soutien local (frais de siège social, location de bureau, salaires d'employés du siège social, etc.), les besoins passagers ou chroniques de trésorerie, les démarches se rapportant à la recherche médicale.*
Principaux critères de sélection des projets	- S'adresser aux enfants de 0 à 12 ans - Concerner des enfants en en situation de vulnérabilité et/ou d'apprentissage - Structures qui cherchent à s'autonomiser financièrement : pertinence de la construction budgétaire du projet, recherches de plusieurs partenariats - Bonne connaissance du terrain par les porteurs de projets (maîtrise du contexte socio-économique et socio-culturel, au niveau national et local). - Se dérouler en France
Porteurs de projet éligibles	Les associations (régies a minima par la loi 1901), fondations et fonds de dotations.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Doigts qui Rêvent (Côte-d'Or) :
L'association Les Doigts qui Rêvent (Ldqr) a été fondée par un groupe d'enseignants et de couples dont les enfants étaient déficients visuels et qui n'avaient pas accès à des livres spécialisés. Cette maison d'édition associative a pour buts de créer et produire des albums tact illustrés accessibles aux enfants déficients visuels. Cela permet d'aider les enfants déficients visuels à entrer dans la conscience de l'écrit, à accéder aux livres et à la lecture, et favorise ainsi leur intégration.
http://www.ldqr.org/accueil.php

Musique espérance région de Lyon (Rhône) :
MERL met en place des ateliers de musique, destinés à des enfants de classes maternelle et primaire de quartiers sensibles, pour faire de la musique un « levier contre la violence et pour la paix ensemble ».
www.musique-esperance-region-lyon.fr

L'association Cie La Petite Porte :
A travers ses créations de spectacle vivant, la Compagnie la Petite Porte a pour but de faire réfléchir, stimuler, former et éduquer mais aussi de réjouir et d'émerveiller. Deux comédiennes présentent des spectacles de marionnettes destinés aux très jeunes enfants (18 mois à 3 ans). Elles animent également des stages de formation pour les personnels des crèches.
Plusieurs spectacles (20 à 40 minutes) éducatifs et ludiques sont proposés aux enfants. Après ces temps interactifs, la Compagnie remet le livret « A vous de jouer » au personnel de la crèche. Il permet de reprendre certaines animations et chansons avec les enfants, et de leur proposer des activités en lien avec le spectacle.
http://lapetiteporte.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Après avoir vérifié que l'association et son projet entrent bien dans le domaine sur lequel intervient la fondation, il faut préparer un dossier présentant l'association et le projet pour lequel des financements sont recherchés.
Pour la fondation, la présentation, la clarté et la précision des documents sont souvent révélatrices de l'esprit et des méthodes de travail de l'association. Le dossier devra être soigné et répondre aux points suivants : Qui êtes-vous, quelle est votre activité ? Quelles actions avez-vous déjà menées par le passé ? Avec quels financements ? Connaissez-vous les personnes bénéficiaires et les problèmes que vous souhaitez contribuer à résoudre ? Quelle vérification a posteriori et quel suivi sont prévus ?

Le dossier et ses annexes peuvent être adressés par courrier postal ou électronique.

- **Processus de sélection**

Le comité exécutif se réunit deux fois par an pour étudier les demandes de financement, rencontrer les associations et débattre pour s'accorder sur le financement des projets qui correspondent le mieux aux valeurs de la fondation.

- **Contacts**

Fondation Meeschaert pour l'Enfance
12 Rond-Point des Champs-Elysées
75008 Paris
fondation@meeschaert.com

⚠ *Pour les envois par courriel, la taille des pièces jointes est limitée à 3 Mo.*

Fondation groupe RATP

http://www. fondation-ratp.fr

Création	1995
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation groupe RATP a pour but de promouvoir le respect dans la ville et la mobilité pour mieux vivre ensemble. Elle soutient des projets, en France et à l'étranger, à travers trois programmes : - « Destination Associations » : soutien aux associations de proximité, - « Parcours d'émotion » : **programme d'accès à la culture**, - « Trajets d'avenir » : programme de bourses d'études.
Types de projets soutenus	Les actions du programme « parcours d'émotion » sont déployées en partenariat avec des **institutions culturelles** uniquement (musées, lieux d'exposition). Les associations peuvent présenter des projets dans le cadre du **programme « Destinations associations »**. Les projets peuvent avoir pour thème : - Lien et entraide : actions de lien social et d'entraide intergénérationnelle auprès d'habitants d'un même quartier. - Egalité des chances : actions visant à développer les talents et les compétences de populations en difficulté afin de rendre la réussite de chacun possible. - **Accès à la culture** et à l'éducation : actions permettent à un plus grand nombre l'accès à des programmes éducatifs et culturels.
Budget annuel	Non communiqué
Nombre de projets aidés	Environ 70 associations sont aidées chaque année. La plupart des projets soutenus par le programme Destination associations sont des projets éducatifs.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Dépenses liées au projet **Subventions sur appel à projets** : Destinations associations **Mécénat de compétences** : Oui ⚠ *La Fondation ne finance pas les projets ou les organismes qui présentent un caractère ostentatoire politique ou religieux.*
Principaux critères de sélection des projets du Programme Destinations associations	- Projet qui favorise le lien et l'entraide, l'égalité des chances, l'accès à l'éducation et à la culture, - Les publics visés sont en priorité des personnes en difficulté ou des habitants des quartiers relevant de la politique de la Ville, - Action se déroulant en France ou à l'étranger, - Projet porté par une association de petite ou moyenne taille.
Porteurs de projet éligibles	Association loi 1901 de petite ou moyenne taille.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Association 2A2B (Auvergne) :
L'association 2A2B promeut les métiers d'art et d'artisanat présents en Bourbonnais. L'association a créé un parcours de sculptures installées à ciel ouvert. Le parcours s'étend sur 38 kilomètres à travers le Bourbonnais. Au total, une cinquantaine de sculptures contemporaines seront installées d'ici la fin du projet, soit une tous les 800 m environ. Les œuvres sont sélectionnées au niveau national, à partir d'une consultation d'artistes.
Autour de ce parcours, des rencontres culturelles sont proposées à la population des communes concernées. Pour cela, l'action se déploie en partenariat avec plusieurs associations, acteurs culturels et collectivités locales.
Des initiations à la pratique artistique sont organisées pour des jeunes (18-25 ans) du territoire. Des interventions artistiques sont organisées dans l'espace public : installation d'ateliers de création des œuvres sur la place des villages concernés, animations autour de la culture, inauguration avec la population.
www.2a2b.fr

Aktuel Force (Seine-Saint-Denis) :
La compagnie Aktuel Force crée des chorégraphies, développe des projets artistiques autour de la danse hip hop, organise des stages de transmission, en France et à l'international.
Le projet associe des jeunes amateurs et des artistes : danseurs professionnels, illustratrices, musiciens… Un casting a permis de constituer un groupe de jeunes danseurs, de niveau débutant, amateur ou confirmé. Pendant plusieurs semaines, la compagnie a animé des ateliers pour initier les jeunes et réaliser avec eux une création chorégraphique sur le thème du voyage. Au cours du projet, ils se sont produits trois fois en public, en l'honneur de l'anniversaire du Tramway 8.
www.aktuelforce.com/

La description des projets financés est consultable sur le site Internet de la Fondation.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Dans un premier temps, une présentation synthétique du projet (avec le budget prévisionnel et le calendrier) se fait en ligne, à l'aide d'un formulaire de candidature, dans la rubrique « Soumettre un projet ».

Si le projet est recevable, un membre de la fondation contacte le porteur de projet pour compléter le dossier de présentation. Dans ce cas, plusieurs documents administratifs devront être fournis, notamment tels que le dernier rapport d'activité, les comptes de l'association et son budget prévisionnel, ainsi que le budget prévisionnel du projet.

- **Processus de sélection**

Les projets sélectionnés sont présentés en Comité des Projets (CP), qui décide du soutien et du montant de la subvention. Les associations sont invitées à présenter leur projet devant le CP. La validation des partenariats et le suivi des actions sur le terrain sont réalisés par le CP.

- **Contacts**

Fondation groupe RATP
54, quai de la Rapée
75599 PARIS Cedex 12
01 58 78 38 89
fondation@ratp.fr

Fondation RTE

http://www.fondation-rte.org

Création	2008
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France
Objet	La Fondation encourage et valorise les initiatives locales innovantes émergeant sur les territoires ruraux en faveur du développement économique et social du monde rural.
Types de projets soutenus	La Fondation RTE a fait le choix d'adopter une approche territoriale et non thématique de son action. Elle veille ainsi à ce que les projets soutenus aient un impact non seulement pour leurs bénéficiaires mais aussi pour la population et les territoires alentour en fédérant largement l'ensemble des acteurs concernés. Ces projets ont pour vocation d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, de contribuer à la lutte contre les exclusions, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, et de concourir au développement durable dans toutes ses dimensions. Les initiatives à vocation sociale et économique adaptées aux personnes en difficulté, la réhabilitation du patrimoine bâti dans une dynamique de développement économique local, les activités agricoles et maraîchères, la gestion des espaces verts et des déchets, le développement d'activités d'insertion pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi sont autant d'illustrations des projets soutenus par la Fondation RTE.
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation soutient environ 40 projets. Environ 20% des projets soutenus ont une dominante « culture / animation ».
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** / **Subventions sur appel à projets** / **Mécénat de compétences** Subventions jusqu'à 30% du budget d'investissement du projet / / Accompagnement des projets par des « parrains ou marraines » de l'entreprise ⚠ *La Fondation ne finance pas les manifestations ponctuelles, opérations de sponsoring, projets humanitaires ou personnels, projets de réhabilitation de bâtiment sans redéploiement de l'activité, frais de fonctionnement réguliers, véhicules de transport, projets portés par les collectivités territoriales ou les établissements publics, projets finançables par les politiques publiques ou relevant des obligations légales, projets en lien direct avec les activités de RTE, projets à caractère politique ou confessionnel.*
Principaux critères de sélection des projets	- Etre situé en campagne : le territoire du projet doit se situer dans l'un des 7 espaces définis établie par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires (CGET) et référencé sur le site www.observatoire-des-territoires.gouv.fr, - Création ou maintien de valeur économique, - Réponse à un besoin social non ou mal satisfait, - Implication de bénéficiaires fragiles au regard de leur situation sociale et/ou économique, - Implication de partenaires publics/privés, particulièrement dans le co-financement du budget d'investissement du projet, - Caractère durable : initiatives inscrites dans un processus d'amélioration continu aux objectifs quantifiés et dotés d'indicateurs permettant une évaluation de leur mise en œuvre comme de leur impact - Nouveauté de l'action pour la structure : qu'il s'agisse d'une nouvelle activité ou de l'évolution d'une activité existante, les projets doivent apporter de nouveaux services/bénéfices et/ou s'adresser à de nouveaux publics et/ou territoires.
Porteurs de projet éligibles	Structures d'intérêt général à but non lucratif ou à lucrativité encadrée : associations loi 1901 structures d'insertion par l'activité économique, coopératives, etc,

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le Phare, une guinguette culturelle à Lestiac-sur-Garonne (Gironde) :
L'association Le Phare a proposé aux élus de Lestiac-sur-Garonne d'associer leurs efforts pour créer une guinguette culturelle, lieu de rencontre et de convivialité adapté au cadre naturel. Dénommée « Le Phare », la guinguette propose une restauration favorisant l'agriculture locale, ainsi que bals, des animations culturelles et d'autres ateliers. A cet effet, plusieurs installations ont été aménagées : un chapiteau de 100m² avec plancher et chauffage, une pagode démontable de 30m², une terrasse de 42m² et une cuisine, un sentier de randonnée (équipé de panneaux décrivant la faune et la flore des bords de Garonne et les spécificités de la pêche locale), un espace d'observation du fleuve, avec construction d'un carrelet et d'un ponton accessible en bateau. Grâce à l'appui de nombreux partenaires associatifs, institutionnels et professionnels du territoire, la guinguette a ouvert ses portes en mai 2014. La Fondation RTE a cofinancé l'aménagement des infrastructures et l'acquisition de matériel.
http://laguinguetteduphare.fr/

Une caravane culturelle sur les routes du Savès (Haute-Garonne) :
La Maison de la Terre est un café associatif culturel qui programme des concerts, des expositions, du théâtre, des projections.... L'association déploie son projet sur la Communauté de communes du Savès : situé à une quarantaine de kilomètres de Toulouse, le territoire souffre d'un manque de dynamisme culturel et de l'absence d'infrastructures dédiées, ce qui accentue l'isolement des habitants. A travers ce projet, l'association décide d'aller au-devant des besoins de la population, en se lançant dans l'itinérance de ses activités au moyen d'une « caravane culturelle ». Les spectacles qu'elle proposera aux habitants en soirée seront précédés d'ateliers introductifs organisés en concertation avec les enseignants dans les établissements scolaires.
www.lamaisondelaterre.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Après avoir vérifié l'adéquation du projet avec les critères de sélection de la Fondation, il faut télécharger et compléter le dossier de demande de soutien mis à disposition sur le site de la fondation.
Le dossier et ses annexes (rapport d'activité, comptes et budget prévisionnel de l'organisme, etc.) sont à transmettre par mail à contact@fondation-rte.org. Les dossiers sont reçus toute l'année.

⚠ *Toutes les rubriques doivent être renseignées dans le dossier. Les dossiers non remplis dans leur intégralité ne seront pas étudiés.*

- **Processus de sélection**

La Fondation RTE s'appuie sur des correspondants régionaux qui assurent le rôle de contact de proximité pour les porteurs de projet et les collaborateurs RTE engagés aux côtés de la Fondation. Ces relais régionaux effectuent une 1ère étude du dossier de demande de soutien. Les projets à priori recevables sont ensuite transmis à la déléguée générale qui examine l'éligibilité des projets reçus en contactant le porteur de projet et parfois son réseau de partenaires. Les dossiers éligibles sont alors présélectionnés et instruits.
Enfin, les projets sont présentés à l'un des Comités de la Fondation, pour établir la sélection finale et valider le montant du soutien.

- Le Comité exécutif de la Fondation se réunit deux fois par an (juin et décembre) : il examine les demandes de soutien d'un montant compris entre 20 000€ et 50 000€.
- Le Comité de sélection se réunit deux fois par an (février et octobre) : il examine les demandes de soutien d'un montant inférieur à 20 000€.

- **Contacts**

TSA 41000 1 terrasse Bellini tour initiale
92919 La Défense Cedex
contact@fondation-rte.org

Fondation SFR

http://www.sfr.com/fondation-sfr

Création	2006
Statut	Fondation d'entreprise
Objet	La Fondation SFR s'est donné pour missions d'œuvrer pour l'égalité des chances, et en particulier pour la mobilité sociale et culturelle. Elle soutient également les projets dans lesquels les nouvelles technologies contribuent à rétablir l'égalité des chances.
Types de projets soutenus	**Axe mobilité sociale et culture** : - Projets facilitant la découverte de l'entreprise, l'accès aux études supérieures et à l'emploi pour les personnes issues de milieux modestes - Aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées - Contribuer à la réinsertion de personnes déscolarisées ou désocialisées **Axe nouvelles technologies et égalité des chances :** - Projets dans lesquels les nouvelles technologies contribuent à rétablir l'égalité des chances, - Actions de proximité pour intervenir au plus près des personnes en situation de fragilité**.**
Budget	5 000 000 € pour 5 ans.
Nombre de projets aidés	Chaque année, la fondation soutient plus de 100 projets associatifs.
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets** : Le Fonds de soutien attribue des aides pour les dépenses liées au projet **Subventions sur appel à projets** : Appel à projets annuel «numérique solidaire» **Mécénat de compétences** : Le statut de « collaborateur Citoyen » leur permet de consacrer 6 à 15 jours par an à une association en étant rémunéré par l'entreprise
Principaux critères de l'appel à projets « numérique solidaire »	- Projet dans lequel les technologies numériques permettent de créer ou renforcer le lien social, - Amélioration du quotidien des personnes en situation de fragilité physique ou sociale, - Nombre des bénéficiaires du projet, - Caractère innovant du projet, - Impact social, - Pérennité de l'action. ⚠ *Il n'est pas nécessaire d'être parrainé par un collaborateur pour répondre à cet appel à projets.*
Porteurs de projets éligibles	- L'appel à projets « numérique solidaire » s'adresse aux associations d'intérêt général, de plus de deux ans d'existence, qui agissent sur le territoire français auprès de publics fragilisés.
Principaux critères de sélection des projets aidés par le Fonds de soutien	- Être parrainé par un collaborateur de l'entreprise, - Association œuvrant en faveur de l'égalité des chances, - Projet ponctuel.
Porteurs de projet éligibles pour le Fonds de soutien	Association loi 1901, d'intérêt général.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre du Fonds de soutien**

Mise en place d'activités pédagogiques théâtrales et de créations artistiques pour des salariés en insertion, sensibilisation au théâtre et à la pratique théâtrale pour le rendre accessible et compréhensible notamment aux personnes en situation de handicap, ateliers intergénérationnels de théâtre, d'écriture, de vidéo et de photographies avec des personnes éloignés de la culture (SEGPA, personnes âgées, personnes handicapées), etc.

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Appel à projets « numérique solidaire » : les dossiers peuvent être déposés via le formulaire de candidature accessible sur le site de la Fondation SFR : mecenat.fondationsfr.com. Les candidatures peuvent être adressées lorsque l'appel est ouvert, une fois par an. Les dates sont diffusées sur le site internet.

Fonds de soutien : le dossier est co-rédigé par le collaborateur SFR et l'association parrainée. Le dépôt des projets s'effectue par le collaborateur, pour l'une des 2 sessions annuelles de réception des projets.

- **Processus de sélection**

Pour l'appel à projets : 3 à 5 projets seront sélectionnés par le Conseil d'Administration de la Fondation. Chaque projet retenu bénéficiera d'une dotation financière maximale de 30 000 €.

- **Contacts**

fondationsfr@sfr.com

Fondation SNCF

http://www.fondation-sncf.org

Création	1995		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation SNCF s'investit dans trois domaines fondateurs du vivre ensemble : l'éducation, la **culture** (musique, théâtre et art en général) et la solidarité. Elle encourage les projets de mixité et de partage qui permettent à chacun de prendre sa place dans la société et à tous, de mieux vivre ensemble.		
Types de projets soutenus	**Axe éducation** : - Maîtrise des savoirs de base, - Sensibilisation aux sciences et techniques.	**Axe culture :** - Accès à la culture, - Pratique d'une discipline, - Soutien à la création de spectacle.	**Axe solidarité :** - Projets qui favorisent les rencontres, la mixité culturelle et sociale, - Sensibilisation à la citoyenneté.
Budget annuel	5 000 000 €.		
Nombre de projets	960 associations ont été soutenues en 2015 (tous dispositifs confondus).		
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	Dépenses liées au projet	2 appels à projets externes permanents : « Apprendre pour grandir », « Faire ensemble avec nos différences » Les salariés SNCF peuvent présenter un projet dans lequel ils s'investissent bénévolement aux « Coups de Cœur Solidaires », appel à projets interne et qui leur est réservé	Les salariés SNCF ont la possibilité de réaliser une mission (jusqu'à 10 jours par an) sur leur temps de travail dans une association partenaire de la fondation.
	Les projets culturels sont soutenus via des soutiens financiers et du mécénat de compétences. ⚠ *La Fondation ne finance pas les projets à caractère religieux ou politique, les dépenses de fonctionnement ou les besoins de trésorerie, les collectes de fonds, les voyages SNCF.*		
Principaux critères de sélection des projets	- Initiatives qui font se rencontrer des personnes d'origines et de cultures diverses autour d'un projet commun, - Ancrage territorial du projet, - Le projet ne doit pas être achevé au moment du dépôt du dossier. ⚠ *La Fondation a déterminé des critères spécifiques pour les appels à projets « Apprendre pour grandir », « Faire ensemble avec nos différences » : se référer au règlement disponible sur le site.*		
Porteurs de projet éligibles	Etre une association d'intérêt général, à but non lucratif, ayant au moins deux ans d'existence et pour objet éducation, la culture ou la solidarité.		
Principaux critères de sélection des projets sur l'axe culture	- Accès à la culture, - Pratique d'une discipline, - Création de spectacles.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'axe culture**

Nouvelles Mythologies de la jeunesse (Puy-de-Dôme) :
« Cent jeunes éloignés de l'offre culturelle ont fait l'expérience d'un apprentissage artistique professionnel avec le Théâtre du Pélican de Clermont-Ferrand. Le projet « Nouvelles Mythologies de la jeunesse » entraîne une centaine d'adolescents en difficulté sociale ou scolaire, dans des ateliers artistiques. Ces ateliers de théâtre, d'arts plastiques et d'écriture, sont déclinés autour de la découverte des mythes fondateurs. Cette exploration des mythologies permet aux jeunes de faire émerger leurs propres mythes, de mieux comprendre la société et le rôle qu'ils pourront y jouer. La Compagnie accompagne les jeunes dans la durée : un an pour certains, plusieurs années pour d'autres qui suivent les ateliers le temps de se trouver et de se construire. Des écrivains apportent leur savoir et coachent les auteurs en herbe dans cet exercice d'écriture, qui finira par un autre exercice collectif, un spectacle en mai 2016. »
www.theatredupelican.fr

La Fabrica Œuvre (Vaucluse) :
Derrière le projet artistique renommé dans le monde entier, le Festival d'Avignon fourmille d'initiatives qui en font un laboratoire de solidarités nouvelles. Depuis 2012, la Fondation SNCF accompagne le travail réalisé par la FabricA, lieu de répétition et résidence artistique ouvert sur les enjeux de société. Le Festival d'Avignon s'est jumelé pour 4 ans avec le collège Anselme Mathieu classé Eclair. Tout au long de l'année, elle développe un programme d'actions pour ouvrir ses 378 élèves à la culture et au monde. Ils assistent à des spectacles et des répétitions, visitent les lieux du Festival, découvrent la régie et les métiers du théâtre. En 2015, les élèves de la classe de théâtre et un groupe de collégiens volontaires ont eu la chance de participer à l'initiative-événement du Festival.
www.festival-avignon.com/fr/les-lieux/la-fabrica

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Pour l'appel à projets Education : il suffit de télécharger le dossier de candidature en ligne sur www.fondation-sncf.org, de le compléter puis de le déposer en ligne en joignant toutes les pièces justificatives demandées (budgets, rapports d'activité, etc.). Celles-ci sont également à joindre par voie électronique.

Pour l'appel à projets Solidarité : les candidats doivent contacter leur Maison des Associations (membre du Réseau National des Maisons des Associations) pour élaborer leur dossier et le présenter à la fondation SNCF. La liste des Maisons des Associations qui relaient l'appel à projets à travers la France figure sur le site internet de la fondation.

Les projets concernant **l'axe Culture** sont à présenter au correspondant territorial (contact sur le site) de la fondation.

- **Processus de sélection**

Les projets sont reçus toute l'année (en dehors des Coups de Cœur Solidaires). Les dossiers admissibles sont étudiés par le jury d'experts, qui choisit les projets lauréats.

- **Contacts**

Fondation SNCF
2, place aux Étoiles
CS 70001
93633 La Plaine St Denis Cedex
fondation@sncf.fr
⚠ *Tous les contacts s'opèrent via internet. Les dossiers reçus par courrier ne sont pas examinés.*

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE
FONDATION SOLIDARITE
SOCIETE GENERALE
Fondation d'entreprise

Fondation Société Générale pour la Solidarité

http://www.citizen-commitment.com

Création	2006		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Société Générale pour la Solidarité intervient en France et à l'étranger, en faveur de l'insertion professionnelle et de l'éducation. Elle soutient également des projets associatifs utilisant la pratique sportive ou la **pratique culturelle** en faveur de l'éducation et/ou de l'insertion, pour des personnes en difficulté.		
Types de projets soutenus	**Axe insertion professionnelle** : - Aide à l'entrée des jeunes dans la vie active : orientation, formation, accompagnement vers l'emploi, - Lutte contre l'illettrisme.	**Axe éducation :** - Programmes de lutte contre le décrochage scolaire par le sport ou la culture, - Projets d'éducation par le sport ou la culture.	
Budget annuel	2 000 000 €.		
Nombre de projets aidés	Une centaine de projets sont aidés chaque année.		
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	Dépenses liées au projet	Oui	Les collaborateurs peuvent contribuer à l'appui d'un projet en proposant leurs compétences
	Les projets sont soutenus sur une durée d'un an. Cette aide est renouvelable deux fois selon la nature des projets. ⚠ *La Fondation ne finance pas les projets personnels, les missions locales, les voyages pédagogiques* *ou culturels, les raids aventure, les bourses d'études.*		
Principaux critères de sélection des projets	- Actions visant l'insertion de publics en difficulté : insertion professionnelle (aide à l'entrée des jeunes dans la vie active ou lutte contre l'illettrisme) ou insertion / éducation par le sport ou la pratique culturelle. - Le montant de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Société Générale ne doit pas dépasser 30 % du budget global de l'action.		
Porteurs de projet éligibles	Associations et structures d'insertion situées en France ou dans l'un des pays d'implantation de la Société Générale.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

UNI'SONS Music (Hérault) :
UNI'SONS est née il y a quinze ans de la volonté de deux artistes, le groupe de rap BOSS PHOBIE, avec l'idée de faciliter l'accès à la culture par le biais de la musique Hip-Hop et des arts du monde arabe. L'association UNI'SONS est un lieu d'expériences artistiques, de découvertes culturelles, d'apprentissage et d'échanges. Elle se positionne comme une école du son, incubatrice de talents. L'association mène des actions artistiques et socioculturelles au travers de cinq actions : le festival Arabesques, la Caravane Arabesques, les Renc'ART, le Music Social Club et les ateliers Hip-Hop.
Le Festival Arabesques est dédié aux arts du monde arabe. En continuité du festival, l'action « Caravane Arabesques » propose des spectacles et concerts en partenariats avec des structures culturelles de Montpellier et alentours. A travers les « Renc'Art », des rencontres artistiques sont organisées entre des élèves de collèges et lycées et des artistes souvent issus de la culture Rap et Hip Hop. De plus, des ateliers artistiques itinérants (ponctuels) ou de proximité (à l'année) sont proposés, dans des foyers, des MJC etc. Enfin, le « Music Social Club » propose un tremplin pour les rappeurs de la région et fait bénéficier les lauréats de résidences artistiques. Des bénéficiaires du RSA et des jeunes bénéficient d'un accompagnement professionnel vers la musique et ses métiers.
www.unisons.fr

La Possible Echappée (Île-de-France) :
La Possible Echappée est une association d'intérêt général qui rassemble des artistes en situation de handicap et des professionnels du spectacle pour créer ensemble des projets artistiques autour de la danse, du théâtre, de la musique et des arts plastiques. Forte de la conviction que la pratique artistique est un moyen d'expression et d'épanouissement personnel accessible à chacun, La Possible Echappée s'engage pour une meilleure inclusion sociale des personnes en situation de handicap et un accès à la culture pour tous.
www.la-possible-echappee.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les demandes de subvention doivent porter sur un projet précis et relever des domaines d'intervention de la Fondation. Un questionnaire est mis à disposition des candidats sur le site internet, pour leur permettre de vérifier si leur projet est éligible à un soutien de la Fondation.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable 15 jours avant et durant les périodes d'appel à projets. Il devra ensuite être adressé **sous format PDF modifiable et par mail uniquement** à l'adresse suivante : fondation.solidarite@socgen.com avec toutes les pièces jointes requises (budgets, rapport d'activité, liste des membres du Conseil d'Administration, etc.).

⚠ *Tout dossier incomplet (champs non renseignés et/ou pièces justificatives manquantes) ou reçu en dehors des dates de l'appel à projets ne sera ni étudié, ni conservé.*

- **Processus de sélection**

Non communiqué.

Les projets soutenus feront l'objet d'une convention de mécénat : modalités de versement de la subvention, engagement du porteur du projet à transmettre à la Fondation un bilan intermédiaire à 6 mois et un bilan final.

- **Contacts**

fondation.solidarite@socgen.com
⚠ *Tous les contacts s'opèrent via internet.*

Fondation Transdev Mieux se déplacer ensemble

www.fondation.transdev.com

Création	2002		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Transdev porte l'engagement solidaire et citoyen du groupe de transports publics Transdev, dans les villes et les territoires où l'entreprise est implantée. La fondation a pour vocation d'aider les projets d'intérêt général autour de la thématique de la mobilité et qui œuvrent en faveur d'un développement plus responsable et plus solidaire.		
Types de projets soutenus	**Axe mobilité économique** : - Projets qui concourent à l'accès ou au retour à l'emploi des personnes en situation de fragilité ou de précarité, en leur apportant un accompagnement de proximité et une compétence en matière de mobilité.	**Axe mobilité sociale :** - Initiatives qui contribuent à réduire l'exclusion et les fractures sociales dans les territoires ou quartiers sensibles, en valorisant la solidarité entre les acteurs, l'accès de tous à la culture, l'acceptation de la diversité garante d'un partage apaisé de l'espace public.	**Axe mobilité responsable :** - Projets qui concrétisent le droit à la mobilité pour tous.
Budget annuel	350 000 € par an. Les subventions accordées peuvent atteindre 30 % maximum du montant total du projet avec un plafond ne pouvant dépasser 15 000 €.		
Nombre de projets aidés	Chaque année, la Fondation soutient de 20 à 40 projets.		
Mode d'intervention	**Subventions hors appel à projets**	**Subventions sur appel à projets**	**Mécénat de compétences**
	Dépenses liées au projet dans la limite d'un tiers du budget total du projet		
	La Fondation ne finance pas les projets de structures publiques, commerciales ou à vocation politique, syndicale ou religieuse, les projets individuels, audiovisuels, d'édition, de manifestations ponctuelles, les investissements immobiliers, les projets d'association de moins d'un an, les frais de fonctionnement.		
Principaux critères de sélection des projets	- Se dérouler dans une ville ou sur un territoire où Transdev est implanté (réseau de transport public) et être parrainé par un salarié du groupe Transdev ou d'une de ses filiales, - Projet de proximité se déroulant dans l'un des domaines d'action de la fondation. Les **projets culturels** peuvent être présentés sur le thème de la mobilité sociale. - Contribuer à renforcer le lien social, permettre l'accès à l'emploi, favoriser la mobilité responsable. - Projet pérenne, au service de l'intérêt général, bénéficiant en priorité aux publics en situation de vulnérabilité ou vivant dans des territoires fragilisés, - Présenter un ancrage territorial solide.		
Porteurs de projet éligibles	Association ou entreprise d'insertion par l'économique.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Dans le cadre de l'axe lien social et diversité**

Le projet « Mots Croisés » (Hérault) :
« À Montpellier, Radio Clapas met régulièrement son antenne à la disposition des jeunes qui le souhaitent à travers des ateliers radiophoniques. Ils réalisent des émissions sur les sujets de leur choix, touchant à des thèmes d'intérêt collectif tels que la prévention santé, la solidarité ou la citoyenneté. Dans le cadre du projet « Mots croisés », des enfants sont allés à la rencontre des résidents d'une maison de retraite et de membres d'un club du 3ème âge pour les inviter à raconter leurs souvenirs de jeunesse. Grâce à l'outil radiophonique, un espace de dialogue privilégié s'ouvre entre des générations d'un même territoire. Autour du micro, les jeunes et les personnes âgées croisent leurs mots pour créer un objet culturel partagé. Le projet comportait huit séries de six émissions par an dans les quartiers et les communes relevant de la Politique de la Ville et desservis par le réseau de transports TAM. »
www.radioclapas.fr

Un spectacle d'art lyrique en co-création (Isère) :
« La Fabrique Opéra (Grenoble) permet à des jeunes scolarisés dans des lycées techniques ou en apprentissage de valoriser leurs compétences en s'impliquant dans un projet culturel d'excellence. Ils participent à la production d'un spectacle d'art lyrique, réalisé dans des conditions d'exigence professionnelle. De la collaboration à la mise en scène jusqu'à la communication autour de l'événement et à l'accueil du public, en passant par la réalisation des décors, la fabrication des costumes, les coiffures et le maquillage des artistes, les jeunes participent à l'ensemble du processus de création, selon leurs talents et leurs spécialités, en collaboration avec l'équipe de l'association.
Processus de co-création, accessibilité des tarifs, partenariats permettant d'offrir des places à des personnes défavorisées ou en réinsertion : toute la démarche contribue à ouvrir à de nouveaux publics les portes de l'opéra, en lui redonnant son caractère populaire d'origine. En abordant le spectacle lyrique dans une démarche qui valorise leur créativité et leur savoir-faire, les jeunes élèves ou apprentis sont incités à se surpasser, à prendre confiance en leur formation, et d'abord en eux-mêmes. »
www.lafabriqueopera.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

- **Démarche pour la candidature**

Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher du correspondant local de la Fondation. Il examine la recevabilité des projets et coordonne la préparation des dossiers de candidature. Il est l'interlocuteur de référence du parrain (qu'il sollicitera pour parrainer le projet) et du porteur de projet.

- **Processus de sélection**

L'action de la fondation s'appuie sur l'engagement de ses correspondants et parrains, collaborateurs des réseaux Transdev, dans les régions. C'est le correspondant transmet les projets éligibles à l'équipe de la Fondation pour analyse et instruction. Chaque dossier de candidature est présenté au Comité exécutif de la Fondation. Celui-ci étudie les dossiers et valide le soutien des projets qui réunissent toutes les conditions nécessaires à l'obtention d'une subvention : viabilité économique, portée préventive et éducative, dimension partenariale avec la Fondation, etc.
Le comité se réunit deux à trois fois par an.

- **Contacts**

Fondation Transdev
9, Rue Maurice Mallet
92445 Issy-Les-Moulineaux Cedex
fondation@transdev.fr

Ressources

PRINCIPAUX SITES INTERNET DE REFERENCE

www.admical.org
L'Association pour le Développement du Mécénat industriel et commercial (ADMICAL) regroupe les acteurs des fondations d'entreprises. Le site www.admical.org comporte de nombreuses **informations** sur les **fondations d'entreprise** et sur le mécénat d'entreprise en général (enquêtes, études), ainsi qu'un **répertoire** des entreprises mécènes (accès gratuit pour la version en ligne).

www.centre-francais-fondations.org
Le **Centre Français des Fondations** (CFF) est une association qui a vocation à regrouper les fonds de dotation et fondations. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur et d'en favoriser le développement. Un **annuaire des fondations** très complet est mis à disposition sur le site.

www.culturecommunication.gouv.fr (rubrique politiques ministérielles / politiques transversales/mécénat)
La **Mission mécénat du ministère de la Culture et de la Communication** diffuse des informations sur le mécénat culturel. Le site internet comporte de nombreuses **ressources** sur le **mécénat culturel**. On y trouve notamment la **Charte** du Mécénat culturel signée en 2014 et « qui vise à accompagner le développement du mécénat en favorisant, de la part des acteurs culturels, une application de la législation, conforme à ses principes fondamentaux, dans le respect tout à la fois du bien commun, des spécificités des organismes culturels et des prérogatives des mécènes. ».

www.fdf.org
La **Fondation de France** collecte et redistribue des fonds dans les domaines de la santé, de la culture, de la solidarité, de l'enfance, de la recherche médicale et de l'environnement. Elle **abrite** de très nombreuses **fondations sous égide**, et représente ainsi plus de la **moitié des fondations françaises**, tous secteurs confondus. Un **répertoire** de ces fondations est disponible sur le site.
La Fondation de France a créé « **l'Observatoire de la générosité et du mécénat** » qui produit des **études** sur le mécénat et l'activité des fondations. Ces études sont consultables en ligne.

www.fonds-dotation.fr
Ce site est dédié à **l'actualité** des **fonds de dotation**.

www.institut-de-france.fr
L'Institut de France est un établissement public qui **abrite** de **nombreuses fondations**. Leur **liste** et un descriptif des **prix** décernés sont communiquées en ligne.

www.mecenova.org
Mecenova a été créé par le réseau d'entreprises « IMS entreprendre pour la Cité », ce site a pour vocation d'être un **centre de ressources** sur le **mécénat** des **entreprises** engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale (RSE). Un annuaire d'entreprises mécènes y est mis à disposition des porteurs de projets.

www2.deloitte.com
Des **statistiques** et des **analyses** sur les activités des **fonds de dotation** sont établies par « l'Observatoire Deloitte des Fonds de dotation » et consultables sur internet.

OU TROUVER DES INTERLOCUTEURS DEDIES AU MECENAT ?

Les correspondants mécénat

Le ministère de la Culture et de la Communication a établi des partenariats (2005-2006) et signé des conventions pour le développement du mécénat culturel (2015) avec l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, et le Conseil supérieur du notariat. Ainsi, chacun de

ces organismes a désigné des **correspondants mécénats** sur tout le territoire national région. Ils sont chargés d'informer les porteurs de projets culturels et les mécènes potentiels.

La liste de ces correspondants mécénat est disponible sur le site Internet du ministère :
http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/Mission-Contacts

Les correspondants mécénat des **chambres de commerce et d'industrie** (CCI) ont pour mission d'orienter les porteurs de projet vers des entreprises mécènes locales. Ils peuvent organiser des rencontres favorisant les rapprochements entre les porteurs de projets culturels, et les responsables d'entreprises susceptibles de souhaiter les soutenir.

De même, des correspondants mécénat ont été mis en place au sein des **DRAC**. Leur rôle est de conseiller les mécènes et de leur faire découvrir des projets ou des lieux culturels de proximité.
La liste des correspondants mécénat de la DRAC est consultable sur le site Internet :
http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat/Contacts/Les-correspondants-mecenat-dans-les-directions-regionalesdes-affaires-culturelles-DRAC

Enfin, certaines **régions** se sont dotées de **« Pôles mécénat** », réunissant les correspondants mécénat et des acteurs clés comme la Fondation de France, afin de mieux orienter les acteurs. A titre d'exemple, voici quelques sites portés par des Pôles mécénat.
Bretagne : www.bretagne-mecenat.fr/
Pays de la Loire : http://www.paysdelaloire-mecenat.fr/

SELECTION D'OUVRAGES ET DE TEXTES DE REFERENCE

Ouvrages

- ADMICAL-CSA, **études et rapports annuels** sur le mécénat d'entreprise en France (parution annuelle).
- AKLEA société d'avocats, **Tableau** comparatif des **8 formes** de **fondations**, 2014.
- Assemblée Nationale, **Rapport** d'information déposé par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation et présenté par Michel HERBILLON, Les **nouvelles formes** du **mécénat culturel**, n°4358, 2012.
- Deloitte, In Extenso, **Guide pratique** des dons et du **mécénat** A l'usage des associations, organismes et donateurs, 2011.
- Observatoire de la générosité et du mécénat de la Fondation de France, Centre Français des Fondations, Bureau des groupements et associations du ministère de l'Intérieur, Viviane TCHERNONOG, **Les Fonds et Fondations** en **France** de **2001 à 2014**.
- Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. **Guide** du **mécénat**, **Entreprises** et **associations**.

Textes de référence

- **Loi** n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le **développement du mécénat**.
- **Arrêté** du 6 janvier 1989 relatif à la **terminologie économique et financière**.
- **Loi** n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le **développement du mécénat relatives aux fondations**.
- **Loi** n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au **mécénat, aux associations et aux fondations** (Loi Aillagon).
- **Loi** n°2008-776 du 4 août 2008, de **modernisation de l'économie** (article 140 : création des fonds de dotation).
- **Instructions fiscales** 4 H-5-98 du 15 septembre 1998 et 4 H-5-06 du 18 décembre 2006

↘ Contacts

Opale
45, rue des Cinq Diamants
75013 Paris
01 45 65 2000
www.opale.asso.fr / opale@opale.asso.fr

Réalisation : Aline Peyrègne (www.lesbeauxprojets.fr) pour Opale

Coordination éditoriale : Réjane Sourisseau

Depuis plus de 25 ans, Opale observe, valorise et outille les associations artistiques et culturelles par des travaux d'études, des publications et des mises en réseau.

Depuis 2004, elle porte une mission d'animation et de ressources (CRDLA Culture, anciennement Cnar Culture) dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'emploi associatif, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) dont ont déjà bénéficié près de 7 000 structures culturelles et artistiques.

La mission CRDLA est copilotée par deux regroupements culturels : l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) et la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac).

www.ufisc.org

www.cofac.asso.fr

Retrouvez tous les outils du
Centre de Ressources culture pour le DLA sur :
www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

GROUPE Caisse des Dépôts

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

l'Europe s'engage en France
Fonds Social Européen

UNION EUROPEENNE

Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020